

## Giuseppe Ferace

L'année passée, le conducteur des VMCV a recruté 17 nouveaux membres au SEV !

Page 5



## Les CFF snobent la CCT

Les CFF engagent de plus en plus d'employés sous le régime du Code des obligations, c'est-à-dire non soumis à la CCT. Le SEV réagit.

Page 16

## Protection juridique

La protection juridique est l'une des prestations les plus prisées du SEV. Nos spécialistes des affaires juridiques expliquent comment il faut s'y prendre en cas de pépin professionnel.

Page 19

## Il a présidé le SEV de 1996 à 2005

# Décès d'Ernst Leuenberger

Ernst Leuenberger, Conseiller aux Etats soleurois et ancien président du SEV est décédé le 30 juin à l'âge de 64 ans.

Après avoir occupé la fonction de vice-président pendant trois ans et

depuis, Ernst Leuenberger a assumé la présidence du SEV d'octobre 1996 à la mi-2005. C'était un vrai syndicaliste qui pouvait compter sur un soutien très important des membres du syndicat grâce à sa proximité avec le peuple et son langage clair et direct. Il cherchait à entretenir des contacts di-

rects avec les cheminots, toutes catégories professionnelles confondues. Il s'est toujours engagé des conditions de travail correctes.

pmo

Page 12



## Assainissement des caisses de pension

# La Confédération ne règle ses dettes que partiellement

Lors de la consultation lancée par le Conseil fédéral au sujet de l'assainissement de la Caisse de pensions CFF, le SEV était d'avis que seule la variante maximale de 3,4 milliards de francs constituait un financement correct. Si le Conseil fédéral ne propose qu'une solution médiane de

1148 millions de francs, c'est qu'il a moins de considération pour le personnel actif et les retraités CFF que pour les employés des anciennes régies et administrations fédérales.

Pour le SEV, il est tout à fait incompréhensible que le Conseil fédéral ne prévoie pour le moment aucun

projet de loi pour l'Ascoop. Lorsque la 2<sup>e</sup> réforme des chemins de fer avait été rejetée, le Parlement avait expressément demandé que le nouveau projet contienne aussi une solution pour l'Ascoop.

pmo

Pages 6 et 7

## EDITO

### TOUS À BERNE !

Lors de sa séance du 24 juin, le Conseil fédéral a décidé d'un message sur l'assainissement de la caisse de pension CFF avec une contribution fédérale de 1148 millions de francs. Il n'a rien dit concernant l'assainissement de l'Ascoop. Pas un mot. Nous sommes déçus. Déçus que le Conseil fédéral propose une variante qui ne résout en rien le problème des caisses de pensions. Car seul un refinancement complet d'un montant de 3,4 milliards de francs aurait remis la Caisse de pension CFF à flot. Cela aurait représenté un traitement équivalent à celui de la Poste, de Swisscom, de Ruag et de Skyguide. Pour l'Ascoop, le Conseil fédéral ne prévoit aucune aide, malgré le mandat clair donné par le Parlement. Le Conseil fédéral ne veut pas s'acquitter des dettes qu'il a envers les cheminotes et les cheminots, le personnel des transports et les rentiers. Cela, nous l'avons compris. Mais nous avons aussi compris que nous devons nous mobiliser afin de réparer cette injustice. Nous devons faire pression auprès des parlementaires et informer le public. Nous devons lutter. Nous devons nous faire entendre pour défendre nos droits. Commençons en participant à la manifestation du 19 septembre: TOUS à Berne.

Giorgio Tuti, président SEV

Programme « Jobin » des CFF

# Belle opportunité pour 100 jeunes, mais...

Les CFF ont mis en place un programme de stage après l'apprentissage. La commission des jeunes USS a revendiqué ce genre d'actions après la formation, afin de lutter contre le chômage.

Interview de Nadin Wiederkehr-Schepperle, responsable formation au Centre du marché du travail CFF à Olten.

**contact.sev:** Combien de jeunes sont touchés par ce pro-

**gramme et quels sont les critères pour en faire partie? Quels sont les objectifs de ce programme et d'où est venue l'idée ?**

**Nadin Wiederkehr-Schepperle:** Les CFF ont décidé de mettre sur pied le programme « Jobin » en raison de la situation difficile des personnes ayant terminé leur apprentissage. Cette année déjà, les CFF offrent donc, en plus des engagements assurés et sous contrat, un contingent de 100 places de stage, de 6 à 12 mois. Ainsi, les CFF offrent une chance aux apprentis qualifiés de se porter

candidat à des postes qui se libèreront entretemps. Parallèlement, les CFF peuvent gagner des collaborateurs jeunes, en regard de l'évolution démographique. Les critères de sélection sont avant tout la motivation et la flexibilité.

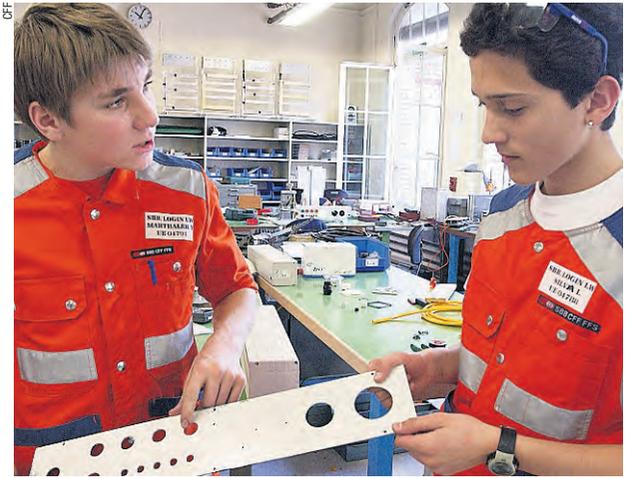
**Quelle est la répartition entre Suisse allemande, Suisse romande et au Tessin ?**

Le total d'apprentis est de 494, dont 385 en Suisse allemande, 83 en Suisse romande et 26 au Tessin. La sélection pour les places de stage se fera ce mois-ci, c'est pourquoi on ne peut pas encore dire comment la répartition se fera.

**Quels métiers sont concernés en particulier?**

Les groupes cibles prioritaires sont les métiers techniques, car dans ces métiers, seuls 37% des apprentis Login sont engagés par la suite par les entreprises de transport public. A vrai dire, les séances d'informations ont montré qu'il y avait également un gros besoin du côté des apprentis ayant terminé leur formation d'employé de commerce.

**Le programme va-t-il être renouvelé d'année en année désormais ?**



La fin de l'apprentissage n'est pas toujours une période facile...

Oui, il est prévu de reconduire ce programme l'année prochaine. Les détails restent cependant encore à établir. La décision sera prise d'ici octobre 2009.

**Comment se passe le stage concrètement? Quelles sont les conditions de travail ?**

Ce sont les divisions qui annoncent les postes à « Jobin ». Lors des entretiens de sélection, on évaluera quelle est la place de stage adéquate. La durée de ce stage correspond, dans l'idéal, à la durée totale d'engagement dans le programme. Le salaire se monte à 2750 francs par

mois. En plus, le stagiaire reçoit le FVP, respectivement un abonnement réseau. Le droit aux vacances est de 5 semaines par année civile. La formation continue et l'engagement dans une autre région linguistique sont possibles. Le montant prévu pour la formation et formation continue peut se monter jusqu'à 2000.- francs. Une résiliation du contrat de stage est possible en tout temps et d'un commun accord. Les postulations, courriers et entretiens, sont à réaliser en dehors du temps de travail.

*Interview Henriette Schaffter*

## COMMENTAIRE

Le projet "Jobin" des CFF est en quelque sorte une réponse à la revendication des syndicats d'engager davantage de jeunes qui sortent d'apprentissage. Ce projet est donc louable en cette période de crise. Sur le court terme, cette mesure va dans la bonne direction.

Cependant, nous nous étonnons que les CFF examinent la possibilité de reconduire ce projet dans les prochaines années. En clair, que les bas salaires de "Jobin" deviennent une occasion de faire des

économies sur le dos d'engagements réguliers et poussent les jeunes dans cette sorte d'antichambre d'emplois qualifiés. Sur ce point, les syndicats sont intransigeants: les jeunes qui ont terminé un apprentissage ont été formés pour être pleinement engagés comme employés qualifiés et doivent toucher un salaire complet. En clair: oui à "Jobin" comme mesure à court terme en période de crise. Mais en ce qui concerne le futur, chers CFF, nous devons encore discuter.

*Jérôme Hayoz*

Séance du comité directeur SEV du 29 juin

## Il ne faut pas saper la CCT !

Le SEV ne veut pas que les CFF aient la possibilité d'engager encore plus de cadres hors CCT, sur la base du Code des obligations.

La part d'employés CFF qui sont sous le joug du Code des obligations, donc non soumis à la convention collective de travail, est limitée à 2 pour-cent par une ordonnance de la Confédération. Les CFF ne se sont prescrites pas tenus à cette prescription

et ont déjà dépassé ce quota. Ils ont en outre déposé une demande auprès du Département de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication DETEC pour que le pourcentage soit augmenté à 5 pour-cent.

Le DETEC a donné au SEV l'occasion de donner sa position; dans sa réponse, le comité directeur s'est exprimé clairement: le SEV est contre une augmentation du taux. Il considère que les avantages fondamentaux offerts par la convention collective de travail sont bien plus importants que les privi-

lèges proposés aux cadres engagés selon CO. La prise de position du SEV précise que

« la débâcle financière de ces dernières années montre clairement les limitent d'un sys-

tème qui ne se base que sur le profit personnel ».

Le SEV critique en outre le fait que les CFF engagent de plus en plus des cadres de l'extérieur, au lieu de promouvoir le développement des cadres à l'interne. Et si la Confédération devait augmenter le quota des contrats selon CO, le SEV veut être inclus dans l'élaboration de ces contrats. Pour terminer, le SEV demande que les cadres concernés puissent avoir le choix entre un engagement selon CCT ou selon CO.

Le comité directeur a en outre:

- donné le feu vert pour la signature de la CCT BLS renouvelée;
- autorisé les sous-fédérations concernées à conclure l'accord « FIFA » avec CFF Infrastructure;
- délégué Giorgio Tuti dans le comité de l'initiative « 1 : 12 – pour des salaires équitables » que la Jeunesse socialiste suisse veut lancer. Cette initiative demande une limitation des salaires des top-managers.
- adopté le calendrier SEV 2010/2011 qui prévoit que le nouveau Comité SEV siègera tous les derniers vendredis du mois. Les assemblées des délégués des sous-fédérations auront lieu en 2010 le 15 mai, et le premier congrès d'une journée aura lieu en 2011 le 31 mai, avec les assemblées des délégués la veille.

La Fête du Travail reste jour férié à Zurich et le devient à Neuchâtel

## 1<sup>er</sup> Mai férié pour les Neuchâtelois

Le 1<sup>er</sup> Mai reste un jour férié dans le canton de Zurich et va le devenir dans le canton de Neuchâtel. Deux bonnes décisions de parlements cantonaux, d'une clarté qui n'était pas nécessairement attendue.

Le 1<sup>er</sup> Mai reste un jour férié dans le canton de Zurich et va le devenir dans le canton de Neuchâtel. Deux bonnes décisions de

parlements cantonaux, d'une clarté qui n'était pas nécessairement attendue.

Zurich, l'UDC voulait tordre le cou au 1<sup>er</sup> Mai. Elle avait déposé une initiative parlementaire qui demandait tout simplement de le biffer de la liste des jours fériés cantonaux. L'UDC, fidèle à son populisme, a mis en avant les émeutes et leurs dégâts lors du 1<sup>er</sup> Mai en ville de Zurich, comme s'ils découlaient du statut de jour férié de cette date. Derrière ce trompe-l'oeil, l'initiative était directement dirigée contre les partis de

gauche et les syndicats, qui font entendre leurs revendications à l'occasion de la fête du travail. L'UDC voulait détruire ou du moins limiter, la portée de cet « émetteur » qui fait passer le message de la gauche et des syndicats.

Mais il n'en fut rien. Le gouvernement et le parlement ont reconnu que le 1<sup>er</sup> Mai, journée plus que centenaire de lutte et de fête du monde du travail disposait d'une légitimité suffisante. Par 105 voix contre 53 – plus nettement que prévu – le parlement a rejeté, le 25 mai, la

suppression de ce jour férié au niveau cantonal.

**Neuchâtel, le neuvième canton**

L'an prochain, le 1<sup>er</sup> Mai sera pour la première fois un jour férié dans le canton de Neuchâtel. C'est ce que le parlement a décidé fin mai, sans grande opposition à la surprise générale, seuls quelques murmures accompagnant cette décision. Cette décision trouve son origine dans une initiative populaire, déposée par Unia Neuchâtel, qui demandait que le 1<sup>er</sup> Mai soit déclaré

jour férié dans le canton. Le gouvernement proposa un contre-projet, qui prévoyait de réformer la loi sur les jours fériés et d'y intégrer cette nouvelle date. Et les syndicats retirèrent alors leur initiative.

Ainsi, après Bâle-Campagne et Bâle-Ville, le Jura, Schaffhouse, le Tessin et la Thurgovie, Zurich et Soleure (une demi-journée fériée), Neuchâtel devient le neuvième canton dans lequel le 1<sup>er</sup> Mai reçoit le respect qui lui est dû.

Ewald Ackermann/USS

Formation syndicale

## Succès pour les cours du SEV

Pas moins de 75 personnes ont participé cette année au module 1 du nouveau séminaire mis en place par l'équipe de formation du SEV. Celui-ci est destiné aux membres des comités de section, des commissions et des autres organes du SEV.

Pas moins de 75 personnes ont participé cette année au module 1 du nouveau séminaire mis en place par l'équipe de formation du SEV. Celui-ci est destiné aux membres des comités de section, des commissions et des autres organes du SEV.

Les cours SEV font carton plein ! Vu le succès obtenu lors des inscriptions, l'équipe a dû doubler le module 1. La seconde volée de participants a terminé ce premier module les mardi et mercredi 23 et 24 juin.

Ce sont 42 alémaniques, 23 romands et 10 italophones qui ont pris part à ces cours, destinés non plus seu-

lement aux présidents de section (comme c'était le cas pour l'ancien cours) mais à tous les militants ayant une fonction syndicale. Le fait de se retrouver sur deux jours est un plus indéniable pour Jérôme Hayoz, responsable des cours en allemand: « A côté du programme proprement dit, il y a l'aspect d'échange le soir et le midi, ce qui est tout aussi essentiel. Les membres SEV partagent leurs diverses expériences et peuvent s'aider à chercher des solutions ou des idées pour certains cas de figure. Cela ne peut être que bénéfique ».

Au niveau du contenu, les cours s'attèlent, et c'est nouveau, à l'histoire des syndicats et à la problématique de l'Union européenne. Dans le module 2, les participants étudieront les assurances sociales, la politique des transports, la communication et le recrutement. Tout le cours est de style participatif. Lors du module 2, les organisateurs espèrent pouvoir mettre sur pied un débat politique. C'est ça la nouveauté: à côté de la technique syndicale, qui était déjà enseignée aupar-

avant, on a ajouté la communication et l'aspect politique. En ouvrant le public-cible, les organisateurs sont très satisfaits d'avoir pu attirer un nombre important de membres SEV.

**L'avis de Stéphanie Guzzo, 22 ans, membre SEV, gestionnaire au centre de gestion des dérangements de Lausanne.**

**Pourquoi avoir suivi ce cours du SEV ?**

Si j'ai désiré suivre ce cours, c'est déjà pour en apprendre plus sur le SEV et ensuite pour savoir comment m'impliquer davantage dans le syndicat. C'est quelque chose d'important pour moi de pouvoir agir sur nos conditions de travail afin de les préserver et même les améliorer.

**Quelle est ton impression après ces deux jours ?**

Je suis très satisfaite du cours. J'ai beaucoup appris sur l'histoire du SEV, sur les différents organes et leur rôle mais également sur l'histoire du mouvement syndical en général. Ce



Stéphanie Guzzo.

cours m'a aussi permis de rencontrer des membres d'autres entreprises de transport, c'était très enrichissant. Cela m'a renforcé dans mes convictions et dans l'envie de m'engager encore plus.

Henriette Schaffter

\*\*\*

Dans le projet « Recruter et organiser » s'intègre également l'action « mon-tres » pour les recruteurs, qui a bien du succès. Si vous n'avez plus le formulaire spécial, vous pouvez le commander en appelant la centrale SEV au 031 357 57 57. Il reste encore des montres, alors à vos stylos !

### INFO

#### Changement des pratiques à CFF NOA

Ces derniers temps, à plusieurs reprises, des membres se sont adressés au syndicat concernant les conventions de mesures raisonnables 2 après un long passage dans le programme NOA.

Après quelques discussions, la direction NOA et le SEV constatent uniformément que l'adaptation d'une convention de mesures raisonnables existante, selon la situation, peut être judicieux en vue de trouver un nouveau poste de travail. Les deux parties jugent qu'une telle adaptation ne peut être réalisée qu'en commun accord (chiffre 7, alinéa 4 de l'annexe 9 CCT CFF). Le SEV recommande aux membres de s'engager dans la discussion sur une éventuelle adaptation de leur convention de mesures raisonnables. Le SEV suppose que NOA soutient les éventuelles mesures relevant du droit du travail selon la première convention de mesures raisonnables et non pas selon la nouvelle convention établie. L'équipe de protection juridique du SEV est bien sûr à disposition pour des conseils et l'accompagnement à de tels entretiens.

L'équipe protection juridique SEV

### EN VITESSE

#### ACCIDENT FERROVIAIRE DE VIAREGGIO

■ Dans la nuit du 29 au 30 juin, un terrible accident ferroviaire est survenu à Viareggio, en Toscane. Un train marchandises a déraillé suite à la rupture d'un axe de roue. Un wagon-citerne contenant du gaz comprimé a explosé. Bilan: 17 morts et des dizaines de blessés dont certains sont dans un état très grave. Le syndicat CGIL a dénoncé les mesures de divisionnalisation et de privatisation qui sont en cours à Trenitalia. A ce jour, les responsabilités de ce dramatique accident n'ont pas encore été déterminées. Mais les cheminots italiens pointent le doigt sur l'entretien du matériel roulant qui laisse à désirer suite à des sous-traitances et à des mesures de restriction du personnel.

AC

ARPIP – Changement à la tête de l'Association des Représentants du Personnel dans les Institutions de Prévoyance

## Le Genevois Jacques Robert a remplacé Pierre-Alain Gentil

Jacques Robert, secrétaire national Unia, est le nouveau président de l'ARPIP. Roby Tschopp, qui a assumé l'intérim suite au décès de Pierre-Alain Gentil en automne 2008, reste vice-président. Le Syndicat de la Communication rejoint les rangs de l'ARPIP.

Réunis en assemblée générale le 12 juin dernier à Lausanne, les membres de l'ARPIP, l'Association des Représentants du Personnel

dans les Institutions de Prévoyance, ont accueilli avec satisfaction l'adhésion du Syndicat de la Communication. Outre ses 320 membres individuels, l'ARPIP compte désormais au sein de ses rangs les organisations les plus représentatives du monde syndical romand.

Le comité a été élargi par l'élection de Jacques Robert, secrétaire national du syndicat Unia, d'Aldo Ferrari, secrétaire régional Unia-Vaud, ainsi que de Didier Page, vice-président du Syndicat de la Communication. Conformément à ses prérogatives, le comité a par la suite nommé Jacques Robert à la prési-

dence. L'ARPIP a été du-remment marquée au cours de l'exercice écoulé par le décès brutal de son président en exercice, Pierre-Alain Gentil. C'est par conséquent en toute discrétion que le cap des vingt ans d'existence a été franchi. L'ARPIP s'est ainsi concentrée sur son travail de fond et s'est organisée de manière à prendre systématiquement position sur l'actualité de la prévoyance professionnelle. En collaboration avec Movendo, l'ARPIP a organisé son traditionnel cycle de formation destiné aux miliciens qui siègent dans les conseils des caisses de pensions ainsi que des

cours spécifiques. Au vu des pressions politiques qui pèsent sur tout le système de la prévoyance helvétique, l'ARPIP est appelée à s'impliquer davantage encore

dans le débat public, tout particulièrement dans la perspective de la votation populaire destinée à éviter une baisse excessive des rentes du deuxième pilier. AC



Pierre-Alain Gentil a présidé l'ARPIP jusqu'à son décès en septembre 2008.

### CHRONIQUE

## Zurich montre la voie, une fois de plus

Espace métropolitain zurichois. Tel est le nom d'une structure originale formellement créée le 3 juillet 2009 à Frauenfeld, capitale de Thurgovie. Constituée en association, elle réunit déjà huit cantons et une soixantaine de villes et communes qui désignent leurs représentants dans une conférence plénière (parlement), d'où émane un conseil de la métropole (gouvernement), lui-même chargé de nommer les collaborateurs du secrétariat permanent (administration). De toute évidence, on a veillé à instaurer une structure démocratique, préservant l'équilibre entre les membres de l'association et le partage des compétences entre ses différents organes.

Innovation: pour la première fois en Suisse, l'Espace métropolitain zurichois (MRZ) fait coïncider, à la plus grande échelle territoriale, les espaces fonctionnels et institutionnels, ceux de la vie courante et de l'organisation politique. Le MRZ représente une grande alliance de collectivités, auxquelles d'autres instances publiques et privées viendront sans doute se joindre prochainement, pour marquer leur commune fierté d'appartenir à la plus

puissante région du pays et leur volonté d'assumer à la fois le poids du «grand Zurich» et les responsabilités liées à cette position dominante. Le tout avec finesse et précautions, après moult consultations préalables, en vue de parer les reproches d'arrogance – qui n'ont pas pour autant manqué de fuser, en Suisse orientale et centrale comme dans le reste du pays.

Il n'empêche: c'est en toute légitimité que les cantons d'Argovie, Lucerne, Schaffhouse, Schwyz, Saint-Gall, Zoug et de Zurich, ainsi que par exemple les villes de Baar, Baden, Einsiedeln, Frauenfeld, Kloten, Rapperswil-Jona ou de Winterthur, veulent défendre leurs intérêts communs dans les domaines d'activités publiques, en particulier pour les infrastructures-clés pour la population, – plus d'1,8 million d'habitants. En clair, le MRZ présentera un front uni et décidé face à la Berne fédérale et s'occupera beaucoup de transports, notamment ferroviaires, comme la région l'a d'ailleurs toujours fait.

On connaît la méthode zurichoise: le canton et la ville investissent d'abord, histoire de faire avancer les études, de passer le cap de l'irréversible, voire d'amorcer la réalisation.

Moyennant quoi, Zurich dispose depuis près de vingt ans du plus dense et vaste réseau régional, en continuel développement. Actuellement, la Communauté tarifaire ZVV s'étend sur un territoire de 1700 km<sup>2</sup> répartis sur sept cantons (les mêmes que le MRZ moins Lucerne) et concerne 4000 km de lignes exploitées par 50 entreprises, desservant 2600 stations sises dans 186 communes, qui rassemblent 1,4 million d'habitants. Du coup, le canton de Zurich est, avec Bâle-Ville évidemment, celui qui compte la plus forte proportion de déplacements professionnels effectués par les transports collectifs, sur rail ou sur route principalement.

Il y a bel et bien une logique et une dynamique dans tout cela, auxquelles s'associent les pouvoirs publics, les sociétés de transport et les voyageurs, pendulaires en tête. Autorités, prestataires et usagers savent qu'ils ont partie liée et jouent donc le même jeu: celui de l'encouragement politique, financier et quotidien des transports collectifs, garants d'une meilleure mobilité des personnes et d'une plus grande fluidité du trafic, en particulier dans les régions urbaines où réside et travaille la majeure partie de la population du pays.

Giuseppe Ferace, conducteur de bus et caissier de la section VPT VMCV

# Il a réalisé sur la Riviera vaudoise 17 adhésions SEV en une année

En 2008, Giuseppe Ferace a recruté à lui seul pas moins de 17 nouveaux membres au SEV. Portrait d'un collègue qui dit avoir le syndicalisme dans les tripes.

Ces jours-ci, Montreux et la Riviera vaudoise vivent au rythme du festival de jazz. La compagnie de bus et trolleybus VMCV SA (Vevey – Montreux – Chillon – Ville-neuve) multiplie les courses spéciales pour les festivaliers. « Pas de panique, notre entreprise maîtrise la situation » déclare avec un calme souverain Giuseppe Ferace, 34 ans. Durant les 15 jours du festival, seuls quelques conduc-

teurs peuvent partir en vacances, sinon toute l'entreprise met le paquet pour faire face au tsunami lancé par Claude Nobs.

## Entreprise en expansion

Il n'y a pas que le Montreux Jazz Festival qui fait swinguer les VMCV. La densification de l'habitat sur la Riviera vaudoise – aujourd'hui une agglomération de quelque 80'000 habitants – a provoqué une augmentation de la demande en transports publics. Des nouvelles lignes de bus ont été ouvertes. Qui dit nouvelles lignes dit engagement de nouveaux conducteurs et, pour Giuseppe Ferace, nouveaux conducteurs ça rime avec nouveaux membres SEV. « Attention, je ne saute pas sur mes nouveaux collègues dès leur arrivée dans l'entreprise. Je discute naturellement avec eux. Je leur présente notre syndicat. C'est ainsi que l'année passée j'ai pu recruter 17 collègues. Notre section compte maintenant 81 membres. »

## Le clan des Siciliens

Le président de la section VPT VMCV Enzo Verme est originaire de la province de Palerme et Giuseppe Ferace est originaire de Catane. Dans la boîte, on plaisante volontiers avec les deux leaders syndicaux. On les surnomme le clan des Siciliens. Cependant, pas de traces de méthodes mafieuses pour recruter les nouveaux membres au SEV... « mais, franchement, j'ai quand même de la peine à cerner les collègues qui ne se syndiquent pas » lance Giuseppe Ferace avec une mine dépitée. La lutte pour le droit des travailleurs compte beaucoup dans sa vie. « J'ai baigné dans le syndicalisme depuis tout petit. Mon père est syndiqué chez Unia depuis 40 ans. Pour moi se syndiquer est un acte qui coule de source. J'ai ça dans les tripes. Chez moi le syndicalisme c'est limite dans l'ADN ! Et puis, sans le



Giuseppe Ferace travaille au VMCV depuis six ans. Il a déjà totalisé une trentaine d'adhésions au SEV.

syndicalisme le monde du travail ne pourrait être que pire ! »

## La solidarité d'abord

Que dit Giuseppe Ferace à ses collègues pour les convaincre à se syndiquer ? « Je leur parle en premier du côté solidaire du syndicat, de la force de la solidarité pour faire front commun face à la direction. Plus nous sommes syndiqués, plus nous avons du poids. Ensuite, je leur présente les prestations du SEV. La protection juridique, les cours, etc. Le comité de la section VMCV est très fier de l'efficacité de la protection juridique SEV. Deux collègues ont dernièrement été défendus avec succès par notre syndicat dans des affaires liées aux accidents de la route. En tant que conducteurs, nous risquons à tous moments des accrochages, d'où l'importance d'avoir une protection juridique professionnelle. »

## Le dialogue d'abord

Bien que ses convictions syndicales soient totales, Giuseppe Ferace est un ferme parti-

san du dialogue social. « C'est par le dialogue avec notre direction que nous avons réussi à négocier une bonne convention collective de travail. C'est par ce même dialogue que nous voulons obtenir « le jugement Orange », c'est-à-dire les indemnités pour le travail de nuit et des jours fériés également durant nos vacances. Et pour le renouvellement de la convention collective de travail, j'aimerais bien que l'on obtienne la cinquième semaine de vacances pour tous. » Comme tout bon conducteur, Giuseppe Ferace connaît l'art d'anticiper.

Alberto Cherubini

## UN COMITÉ AD HOC

Le comité de la section VPT VMCV est composé de: Enzo Verme, président; Serge Monnier, secrétaire; Giuseppe Ferace, caissier; Gilgen Olivier, membre adjoint, responsable de la commission tableaux de service; Patrice Pavillard, membre adjoint, chargé de l'assistance juridique; Frédéric Badan, membre adjoint. La section est coachée par le secrétaire syndical Christian Fankhauser.

## LA COMPAGNIE VMCV

### Dans les mains des communes de la Riviera

Depuis 2008, ce sont les 12 communes de la Riviera vaudoise qui sont devenues propriétaires du VMCV SA, suite à une transaction avec l'ancien propriétaire Romande Energie. Pierre-Alain

Urech, directeur général de Romande Energie, est resté président du conseil d'administration du VMCV. L'entreprise est dirigée par Ulrich Wueger et compte 115 employés.

## BIO

Giuseppe Ferace est né le 26 septembre 1975 à Montreux.

Il a grandi et effectué sa scolarité à Montreux, il réside à la

Tour-de-Peilz avec son épouse et leurs deux filles.

Après un apprentissage d'appareilleur en

installations sanitaires, il travaille trois ans dans cette branche du bâtiment puis se lance avec son épouse dans la gestion d'une station service. Métier qu'il abandonne six ans plus tard pour entrer, en janvier 2003, au VMCV. La même année il adhère au SEV et entre au comité de section comme membre adjoint. En 2004 il est élu caissier de sa section et responsable du recrutement. Durant ces cinq années, il a réalisé une trentaine d'adhésions au SEV.





« Nous voulons que la Confédération reconnaisse les erreurs politiques commises précédemment et que le personnel des transports publics ne doive pas payer les pots cassés. »

Giorgio Tuti, président SEV

Les caisses de pension CFF et Ascoop doivent continuer à lutter pour obtenir un refinancement correct

## « Une injustice demeure une injustice! »

Le président du SEV Giorgio Tuti critique la décision prise par le Conseil fédéral au sujet des caisses de pension. Il estime la mesure insuffisante et appelle les membres à se rendre à Berne le 19 septembre pour participer à la manif de protestation.

**contact.sev: Que fait le SEV après la décision du Conseil fédéral?**

**Giorgio Tuti:** Nous allons continuer à sensibiliser les membres et à lutter! Nous exigeons que la Confédération paie ses dettes envers la caisse de pensions CFF, le montant de 1,148 milliard de francs ne représentant qu'une partie de celles-ci. La Confédération, les can-

tons et les communes ont également un devoir envers l'Ascoop: une dette subsiste également. Nous ne voulons pas de cadeaux, ceux-ci sont réservés aux grandes banques, nous demandons simplement que la Confédération reconnaisse les erreurs politiques commises et que le personnel des transports publics ne doive pas payer les pots cassés.

**Ne devrait-on pas être satisfait dans la mesure où les radicaux et l'UDC ne veulent rien donner en plaçant pour la variante zéro?**

Nous ne pouvons pas être satisfaits simplement parce qu'une grosse injustice est devenue un peu plus petite. Nous expliquerons aux partis de droite que les actifs et les retraités des transports publics sont traités de manière injuste en comparai-

son avec ceux de la Poste, de Swisscom, de Skyguide ou de la Ruag et que cela doit être corrigé. Ce qui ne veut pas dire que nous ne sommes pas ouverts à d'autres solutions. C'est ainsi qu'il est tout à fait concevable pour nous qu'une caisse de rentiers séparée, qui bénéficie de la garantie de la Confédération, soit créée.

**Le SEV appelle les membres à se rendre à Berne le 19 septembre pour manifester. A quoi cela sert-il?**

Les actifs et les retraités des transports publics montreront leur détermination. Ils montreront qu'ils sont prêts à lutter pour leur caisse de pension et pour leurs rentes. La manif constitue, tout particulièrement pour les retraités, une opportunité d'attirer l'atten-

### INFO

Le Conseil fédéral a enfin pris une décision préliminaire s'agissant de la remise à flot de la caisse de pension. Un projet destiné à être soumis au Parlement sera prêt d'ici à la fin de l'année. Il prévoit une contribution à hauteur de 1,148 milliard de francs. Le Conseil fédéral va ainsi plus loin que lors du lancement de la consultation. Il ne voulait alors injecter que 662 millions de francs. Il n'empêche: la Confédération ne remplit pas ses engagements. Plus de 3 milliards seraient nécessaires pour un refinancement correct, comparable à celui retenu pour les autres entreprises de la Confédération.

**Ascoop: pas de solution globale.** Le Conseil fédéral ne veut rien verser à la caisse de pension Ascoop, contrairement au mandat reçu du Parlement, tout en examinant la possibilité de fournir un soutien par cas d'espèce.

Le SEV et d'autres organes politiques mettent en garde contre le fait que des entreprises de transports publics sont ainsi poussées à la faillite. L'Ascoop a pour sa part décidé lors de son assemblée des délégués de répartir les caisses de prévoyance affiliées en une caisse de pension regroupant celles qui ont décidé de participer à l'assainissement et en une caisse de pension regroupant les autres qui ne le veulent ou ne le peuvent pas.

L'assemblée des délégués a en outre élu André P. Jaeggi nouveau président du conseil de fondation. Il succède à l'administrateur des finances du SEV Ruedi Hediger, qui n'était pas en mesure de consacrer suffisamment de temps à la présidence, mais qui demeure néanmoins membre du conseil de fondation.

### « JE NE SAURAI DÉBORDER D'ENTHOUSIASME »

Trois questions au président du conseil de fondation de la caisse de pensions CFF.

**contact.sev: Que t'inspire la décision du Conseil fédéral d'injecter 1,15 milliard de francs dans la caisse?**

**Erwin Schwarb:** Je suis content que le Conseil fédéral se soit rendu compte du fait qu'un versement était indiqué et nécessaire. Je ne saurais cependant déborder d'enthousiasme, car le montant ne permet pas un refinancement durable et complet. L'incertitude demeure de surcroît quant à savoir si le Parlement emboîtera le pas au Conseil fédéral; nous avons en effet constaté que certains partis ne soutiennent pas la position du Conseil fédéral.

**Le Conseil fédéral est d'avis que les CFF et le personnel doivent contribuer à la remise**

**à flot de la caisse. Est-ce aussi l'avis du conseil de fondation?**

Il faut considérer les causes de la sous-couverture: la majeure partie tient au fait que la Confédération a financé la CP de manière incomplète. Il est par conséquent de son devoir de combler la lacune. Il est aussi vrai que la crise financière a entraîné des pertes de capitaux qui se chiffrent en milliards depuis le mois de septembre 2007. Il n'incombe pas à la Confédération de prendre en charge ces pertes, aussi douloureuses soient-elles. Celles-ci doivent être compensées par le personnel et par l'employeur, sur une longue période. Le conseil de fondation planche d'ailleurs sur un concept d'assainissement complet, basé sur une répartition paritaire du fardeau entre l'employeur et les salariés,

mais aussi entre les salariés des différentes catégories d'âge. Il importe à cet effet que les CFF assurent le financement des fonds nécessaires.

**Les chiffres les plus fous circulent quant aux montants des contributions d'assainissement. Quel montant un employé CFF devra-t-il verser?**

Je comprends parfaitement que les salariés souhaitent connaître le montant de la charge d'assainissement. Le conseil de fondation ne pourra prendre une décision que lorsque les CFF auront confirmé leur participation à la remise à flot et que l'Office fédéral des assurances sociales aura donné son feu vert. L'approbation du paquet complet de l'assainissement est prévu à mi-septembre.

pmo/Hes

# INTERVIEW



André Henkens

Un avant-goût du 19 septembre: comme lors de la manif CCT il y a trois ans, le SEV attend ses membres très nombreux à l'enseigne de la lutte pour leur caisse de pension et pour leurs rentes.

tion sur le fait qu'ils ont contribué à assainir la caisse après de nombreuses années sans compensation du renchérissement. La manif vise à montrer à la classe politique, gauche et droite confondues, et à l'opinion

publique, que nous ne sommes pas disposés à accepter détériorations et injustices.

**Quelle est la position du SEV à l'égard des mesures d'assainissement que la caisse de pension CFF s'apprête à prendre?**

Il faut tout d'abord parvenir à ce que la classe politique aille au-delà des 1,148 milliard, pour refinancer correctement les caisses de pension. Quant à l'assainissement, c'est un autre sujet dans la mesure où il

s'agit de compenser les pertes liées à la crise financière. Le conseil de fondation n'y échappera pas. Ces mesures doivent toutefois être supportées de manière paritaire, c'est la moindre des choses. Cela signifie

que nous n'accepterons pas de mesures qui grèvent le personnel de manière unilatérale.

*Interview: Peter Moor/Hes*

## « LA MANIÈRE D'AGIR DU CONSEIL FÉDÉRAL À L'ÉGARD DE L'ASCOOP EST INCOMPRÉHENSIBLE ET INACCEPTABLE »

**Quatre questions à Ruedi Hediger, président sortant du conseil de fondation Ascoop.**

**contact.sev: Quelle est ton appréciation quant à la décision prise par la Confédération d'injecter 1,15 milliard dans la caisse de pensions CFF et de refuser une solution globale pour l'Ascoop?**

**Ruedi Hediger:** Cette manière d'agir n'est ni compréhensible ni acceptable. C'est en effet le Conseil fédéral lui-même qui a retenu en corrélation avec la réforme des chemins de fer 2 que les entreprises de transports publics devaient être traitées sur un pied d'égalité et qu'elles devaient bénéficier des mêmes conditions-cadre, afin de ne pas fausser la concurrence. Sans aide financière des collectivités publiques, plusieurs caisses de prévoyance affiliées à l'As-

coop ne pourront pas être remises à flot.

Il faut rappeler que les entreprises concernées sont la propriété des cantons et de communes. Ces collectivités publiques ont une responsabilité politique. Il n'est par exemple pas concevable que la navigation soit abandonnée sur un lac ou qu'un service de bus soit purement et simplement supprimé.

**L'Ascoop se trouve-t-elle ainsi proche de la faillite?**

L'Ascoop ne se trouve pas proche de la faillite. La situation est en revanche critique pour chaque caisse de prévoyance qui n'est pas en mesure de fournir des contributions supplémentaires, afin de satisfaire aux conditions retenues pour l'assainissement. Soit l'entreprise concernée connaît de sérieuses difficultés financières, soit la caisse de

prévoyance va à vau-l'eau. La position de l'Office fédéral des assurances sociales et celle du fonds de sécurité au sujet des responsabilités dans un tel cas sont contradictoires. L'affirmation dudit office selon laquelle il n'existe pas de limite supportable en matière de contributions d'assainissement apparaît comme grotesque. Les assurés ont déjà suffisamment payé, le citron ne donne plus de jus!

**Ascoop entend se scinder en une organisation « saine » et en une organisation « en péril ». Quelle signification l'appartenance à l'une ou à l'autre aura-t-elle pour les assurés?**

La nouvelle fondation collective des caisses de prévoyance aptes à se remettre à flot et désireuses de le faire signifie pour les assurés que leur employeur entend assumer sa responsabilité sociale.

Ils peuvent admettre que des fonds supplémentaires seront injectés dans la caisse de prévoyance ou que des garanties seront fournies par les collectivités publiques. Pour ces assurés, il peut être admis que l'assainissement sera opéré sous le sigle de la « proportionnalité ».

**Que va-t-il se passer avec les autres assurés?**

Les caisses de prévoyance qui ne sont pas en mesure de procéder à un assainissement ou qui ne souhaitent pas le faire demeurent dans l'ancienne Ascoop ou en sortent si tant est qu'elles trouvent une nouvelle possibilité d'affiliation. Pour les assurés, cela signifie en tous les cas des contributions d'assainissement plus élevées ou des détériorations marquées des prestations. En cas d'importantes suppressions d'emplois, les sala-

riés n'obtiendraient que les prestations de libre passage à hauteur du taux de couverture. En cas de résiliation de la caisse de prévoyance, seul le capital correspondant au taux de couverture actuel est versé. Les rentiers restent à l'Ascoop en tant que caisse de prévoyance « sans attache ». Ils ne pourront pas s'assainir eux-mêmes. L'Office fédéral des assurances sociales considère que les caisses de rentiers devraient être remises au fonds de sécurité en cas d'insolvabilité. Celui-ci voit cependant les choses différemment... Il est aussi concevable que l'ensemble de l'actuelle direction de l'Ascoop (conseil de fondation inclus) ne se mette plus à disposition de l'institution collective « ancienne Ascoop » et qu'il soit nécessaire de lui imposer une administration.

*pmo/Hes*

Plainte auprès de l'OIT concernant la protection contre les licenciements antisyndicaux

# Les droits internationaux doivent être garantis !

Le 9 juin dernier, l'Union syndicale suisse (USS) a protesté par une action symbolique devant le siège genevois de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le Conseil fédéral refuse en effet de légiférer pour protéger comme il se doit les représentants syndicaux contre les licenciements abusifs.

En 2003, l'USS a déposé une plainte contre la Confédération devant le Comité de la liberté syndicale du Bureau international du Travail (BIT). Elle portait sur le fait que la législation suisse ne protège pas assez les travailleurs contre les licenciements antisyndicaux, alors que la Suisse a ratifié en 1999 la convention 98 de l'OIT sur la liberté syndicale, une convention qui prévoit pareille protection.

En 2004, le Comité de la liberté syndicale a accepté cette plainte et a prié la Suisse de mettre sa législation en conformité avec les normes internationales du travail. Mais le Conseil fédéral a refusé d'obtempérer, se fondant sur le refus des patrons qui, pour leur part, n'estiment pas nécessaire d'agir. En 2006, l'USS a soumis à une nouvelle reprise au même comité du BIT plusieurs cas récents de travailleurs syndiqués licenciés à cause de leur engagement syndical. Et le comité du BIT a à nouveau prié la Suisse de mettre sa législation en conformité avec la convention 98, lui suggérant cette fois de s'inspirer de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, qui prévoit l'annulation d'un licenciement reconnu abusif. Mais une nouvelle fois, le Conseil fédéral a refusé d'agir.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que, dans

crise dans son entreprise en pleine restructuration !

manique, le « Tages-Anzeiger » et le « Bund », deux

que temps que les autorités changent d'attitude. Le président du groupe des travailleurs et vice-président de la Confédération internationale du Travail de 2009, Sir Roy Trotman, a également lancé un appel dans ce sens à l'attention du gouvernement suisse. Ces dernières années, parmi les pays qui se sont retrouvés sur le banc des accusés, on trouvait la Birmanie, la Chine ou le Bélarus... La liberté syndicale implique nécessairement une protection spéciale des représentants syndicaux contre les licenciements abusifs. Comme l'interdiction du travail des enfants ou du travail forcé, elle fait partie des normes fondamentales du travail, que la Suisse est, elle aussi, tenue de respecter.



Vasco Pedrina en compagnie de Marisa Pralong devant le siège du BIT à Genève.

le contexte de la crise mondiale actuelle, qui laisse des traces de plus en plus profondes dans notre pays, un nombre croissant d'employeurs remettent en cause les règles du partenariat social et portent atteinte aux droits syndicaux en se livrant en particulier aux licenciements de nos délégués syndicaux.

## Trois exemples récents de violation de droits syndicaux en Suisse

■ En février 2009, une vendeuse a été licenciée à Genève pour des motifs purement antisyndicaux par le grand Magasin Manor. Bien que la « Chambre des relations collectives de travail CRTC », un office de conciliation, ait demandé sa réintégration, la direction de Manor ne semble pas vouloir du tout faire marche arrière.

■ À la fin avril 2009, la grande fabrique de machines textiles, Karl Mayer AG a licencié, après 39 ans de bons et loyaux services, un militant syndicaliste monteur de profession qui, durant de nombreuses années, a présidé la commission d'entreprise. Lui aussi avait fait part à un journaliste des problèmes survenus en temps de

■ À la mi-mai 2009, dans le cadre d'un plan de restructuration de deux des plus grands journaux suisses alé-

journalistes sont licenciés. Tous les deux sont présidents de leur commission d'entreprise respective... Il est plus

Vasco Pedrina, chef de la délégation des travailleurs suisses à la Conférence internationale du Travail

## GRÂCE À LA CCT, MANOR DOIT RÉENGAGER LA SYNDICALISTE LICENCIÉE POUR ACTIVITÉ SYNDICALE

A fin mai, le Tribunal genevois compétent pour la réglementation des relations collectives de travail (Chambre des relations collectives de travail) a décrété que Manor doit réengager la militante syndicale Marisa Pralong jusqu'à ce qu'un jugement définitif soit prononcé. Le grand magasin avait licencié à fin avril son employée, qui travaillait depuis de longues années en tant que vendeuse à la confection hommes, car elle s'était exprimée devant la presse locale contre l'extension de l'ouverture du dimanche.

### La CCT va plus loin que le CO

Le Tribunal a décidé du réengagement provisoire en s'appuyant sur la Convention collective de travail (CCT) pour le commerce de détail dans le canton de Genève. Celle-ci exclut les licenciements à cause d'un engagement syndical. Durant les prochaines semaines, le Tribunal rendra son jugement définitif sur la question de l'atteinte à la protection contre le licenciement de la CCT portée par la résiliation des rapports de service de Marisa Pralong.

Dans la question de la protection contre le licenciement pour les activistes syndicaux, la CCT va plus loin que le Code des obligations (CO). Selon l'article 336, al. 2, let a du CO, un licenciement est considéré comme abusif s'il est prononcé par l'employeur pour des motifs tels que

« l'appartenance (...) du travailleur à une organisation de travailleurs ou (...) l'exercice conforme au droit d'une activité syndicale ». Cependant, le CO prévoit seulement une indemnité dans un tel cas, et non pas un réengagement (contrairement à la loi sur l'égalité LEg). Cette lacune du CO est comblée par la CCT du canton de Genève susmentionnée.

### Et qu'en est-il aux CFF de la protection contre le licenciement pour activité syndicale?

L'article 188 « Résiliation abusive ou discriminatoire » de la CCT CFF stipule que « Les CFF offrent à la personne concernée le travail qu'elle avait jusqu'ici ou, en cas d'impossibilité, un autre travail pouvant raisonnablement lui être attribué, lorsque l'instance de recours a annulé la résiliation notamment parce qu'elle est a. abusive en vertu de l'article 336 du CO ou b. discriminatoire en vertu de l'article 3 ou 4 de la LEg. »

Cela signifie que les CFF ne peuvent licencier personne à cause d'une activité syndicale. Si cela arrive, la personne licenciée peut faire recours contre les CFF dans un délai de 30 jours et si le recours est accepté, elle a le droit de conserver son travail ou en cas d'impossibilité, un autre travail raisonnable doit lui être attribué.

Première journée spéciale Clean/RIDA de la sous-fédération du personnel du service technique (TS)

## Rompre le silence

« Si quelque chose ne fonctionne pas correctement, il faut l'annoncer au SEV ! » déclarent le 20 juin à Olten Werner Schwarzer, président central TS, et Daniel Trolliet, secrétaire syndical SEV.

« Deux fois par année, nous rencontrons les responsables de RailClean. Nous avons alors la possibilité de discuter des problèmes et ils exigent toujours des faits » précise Daniel Trolliet. Pour obtenir des exemples, le SEV doit élargir son réseau de relations parmi les collaboratrices et collaborateurs. « C'est égal que vous annonciez un incident à une personne de confiance du SEV, à votre président de section, à votre sous-fédération, au secrétariat SEV ou à la commission du personnel, car toutes ces personnes appartiennent au même réseau. L'important, c'est de vous faire entendre ! » ajoute Werner Schwarzer. Tout cela est bien joli mais beaucoup de collègues n'osent pas réclamer, rétorque un collègue. Cela donne à réfléchir. Lui même a remarqué que son chef est devenu résistant aux réclamations. « Je me suis donc tu afin d'avoir la paix. » « Mais si tout le monde se tait, ça deviendra toujours pire » objecte un autre collègue. « Nous devons essayer d'obtenir votre confiance, afin que vous



22 collègues ont participé à la journée, la plupart venant de RailClean de CFF Immobilier, mais aussi du nettoyage des voitures pour la préparation des trains du trafic voyageurs.

nous disiez la vérité » affirme Daniel Trolliet. « Et si cela a des conséquences ? » demande le premier collègue. « Alors ça devient du mobbing et vous pouvez faire une demande d'assistance judiciaire » répond Daniel Trolliet.

### Où le bât blesse

Lors de la journée spéciale, les points suivants entre autres ont été critiqués concernant RailClean :

- Les exigences vis-à-vis du personnel ont constamment augmenté durant les dernières années et de nouvelles tâches ont été ajoutées, comme le maniement de nouveaux appareils (par

exemple les élévateurs, les machines de nettoyage) ou les travaux de conciergerie. « Il faut absolument qu'on parle bientôt concrètement d'une plus haute classification » déclarent les collègues.

- Afin que le personnel puisse remplir des exigences toujours plus complexes, les CFF doivent leur donner une chance de suivre une formation continue et y participer au moins un minimum. « Ils doivent proposer des solutions individuelles valables et équitables » souligne Daniel Trolliet.

- Souvent, les CFF offrent une participation financière dans le cadre d'une formation, mais pas une compensation des heures, car cela est en général à leur avantage. Mais pour les collaborateurs, cela peut mener à une énorme surcharge. Dans de tels cas, après intervention du SEV, les CFF ont souvent pris à leur charge la moitié du temps de formation.

- Un collègue a rapporté que dans son cas, les CFF prenaient en charge les coûts de formation, mais qu'il devrait les rembourser s'il ne réussissait pas l'examen. « Même s'il rate l'examen, il aura quand même appris quelque chose durant sa formation et l'entreprise pourra quand même en profiter, c'est pourquoi il ne devrait rembourser

qu'une partie des coûts tout au plus » rétorque bien justement un participant.

- Un collègue s'est vu refuser une contribution à une formation à cause de son handicap (est-ce que l'AI verse pour sa part une contribution ?)

- Pour la formation des apprentis, il y a souvent trop peu de personnel qualifié à disposition.

- Il y a du personnel temporaire qui est engagé depuis plusieurs années. Ces gens ne seront-ils pas bientôt engagés de manière fixe ?

- Un chef a cité un collègue (qui n'était pas présent à la journée spéciale) à comparaître dans son bureau et il lui a présenté une convention d'objectif. Étaient également présents le chef de région et le chef du personnel. Le collègue n'a pas osé demander une nuit de délai avant de signer la convention, bien qu'il en aurait eu le droit.

- Les évaluations du personnel sont aussi souvent acceptées sans broncher, malgré le droit de recours et de se faire accompagner à l'entretien suivant.

- A la fin du travail, un collègue devait signer pour un accrochage sur la voiture de service, bien que la bosse était déjà là à son entrée en service. Il a refusé de signer et il a eu raison !

- Souvent, des assemblées du personnel prévues en dehors des heures de travail sont déclarées obligatoires mais les heures ne sont pas comptées comme temps de travail. « Cela n'est pas acceptable » déclare Werner Schwarzer.

- Un collègue s'est annoncé malade et il a reçu constamment des appels de son chef qui lui demandait de venir travailler à cause du manque d'effectif. « De telles tracasseries ne font pas partie du Case-Management » affirme Daniel Trolliet.

### Mais tout ne fonctionne pas si mal

Il y a quand même des chefs qui s'occupent bien de leur personnel, constate Daniel Trolliet. Le personnel de RailClean ne doit maintenant plus toujours « timbrer ». Et RailClean s'occupe de mandats pour des tiers, comme les cabines téléphoniques, les porte-journaux, les automates à photos ou les places de parc Mobility, ainsi que les services de conciergerie. On tend aussi à une collaboration renforcée avec CFF Infrastructure, la préparation des trains du trafic voyageurs et les communes. « Mais avec tout cela, le personnel ne suffira sûrement plus pour débayer la neige » prévient un collègue. Markus Fischer/Hes

### RAILCLEAN MET AU CONCOURS DES POSTES DE CADRES

Avec le projet SeDiBa (Service en gare), le secteur RailClean (CL) de CFF Immobilier passe de six régions à trois. « Les lieux de service actuels restent cependant inchangés » écrit CL dans sa Newsletter du 19 juin. « Nous optimisons les déroulements en répartissant mieux les tâches entre les régions et la centrale. » CL veut repouvoir tous les postes de la centrale et des cadres dans la surface. Des 70 postes existants, seuls 3 seront supprimés. Seuls les postes les plus élevés (jusqu'au chef de région) ont été mis au concours à l'extérieur des CFF. Les autres postes sont tout d'abord mis au concours à l'interne de CL, ensuite si nécessaire à l'interne des CFF, selon des informations données lors d'une réunion de cadres. Les coûts d'exploitation devraient baisser de 3% au moins grâce à SeDiBa. CL veut proposer à la clientèle « une qualité adaptée au prix du marché » et rester un « employeur exemplaire ».

F/Hes



” Le processus de négociations a été empreint de confiance et de respect de part et d’autre. “

Peter Hartmann, secrétaire régional SEV

Navigation: enfin une convention d'entreprise dans le domaine de la navigation outre-Sarine

# L'entreprise « Untersee et Rhin » pionnière en Suisse allemande

Le SEV a conclu une convention d'entreprise avec URh (navigation Untersee et Rhin). Une solution a également été trouvée pour l'assainissement de la caisse de pension.

Les premières négociations ont eu lieu en 2006 et 2007. Des désaccords au niveau des employés et un manque de personnel au SEV ont mené à l'interruption de ces discussions mais, à fin 2008, l'assemblée d'entreprise a mandaté le SEV afin de continuer les négociations. L'objectif principal était de maintenir le niveau actuel des conditions d'embauche. Le personnel a été informé sur l'avancée des négociations lors de plusieurs assemblées et les négociations ont pu être conclues à mi-mars 2009.

Après l'acceptation par le personnel et le conseil d'administration, le contrat a été signé le 6 juillet dernier. Ci-après quelques informations sur cette convention.

## Dispositions générales

- durée de validité: 3 ans à partir du 1 juillet 2009;

- délai de dénonciation: 6 mois;
- renouvellement : après la première période de 3 ans,

- d'année en année
- tribunal arbitral en cas de désaccord sur l'interprétation de la con-



Signature de la CCT le 6 juillet sur le bateau Arenenberg, de gauche à droite: Giorgio Tuti, président du SEV; Thoms Rist, chef d'exploitation de l'URh; Walter Hermann, directeur de l'URh; Walter Sommer, président du conseil d'administration et Peter Hartmann, secrétaire syndical SEV.

vention et sur les négociations salariales;

- devoir de paix absolu ;
- contributions aux frais d'application pour les collaborateurs non syndiqués.

## Dispositions normatives

- temps de travail hebdomadaire : 42 heures ;
- vacances: jusqu'à 20 ans: 32 jours; de 21 à 49 ans: 22 jours; de 50 à 59 ans: 27 jours ; dès 60 ans : 32 jours;
- fonctions: les domaines d'activité au sein de URh sont divisés en 6 fonctions ayant chacune une plage de salaire. Les collaborateurs bénéficiant de compétences supplémentaires (par exemple un machiniste ayant subi l'examen pour deux bateaux) auront davantage de possibilités d'augmentation;
- système de salaire: composantes générales et individuelles du salaire. L'aug-

mentation individuelle de salaire se base sur l'évaluation, qui est associée à un système de points, ce qui rend les augmentations de salaire des collaborateurs compréhensibles et tout à fait calculables;

- congé maternité: 16 semaines à 100%;
- indemnités et frais: le droit aux indemnités qui a prévalu jusqu'à présent (en particulier l'indemnité forfaitaire du travail du dimanche) est conservé. Le dédommagement durant les vacances est désormais ajouté à cela, suite au jugement « Orange » du tribunal fédéral. Le personnel renonce par contre à une augmentation de ces indemnités et à un paiement rétroactif. Ils contribuent de la sorte à l'assainissement de la caisse de pensions.



Al'arrivée des passagers, le capitaine donne un coup de main.



Les ponts sont particulièrement bas à l'arrivée sur le lac de Constance...

# DOSSIER



A l'arrivée au port de Constance, les 3 membres de l'équipage aident au débarquement. Ils accueilleront un membre supplémentaire à Wangen vu qu'il faut 4 personnes pour la navigation sur le Rhin.

## Assainissement de la caisse de pension

L'institution de prévoyance de URh, qui fait partie de l'Ascoop, a pour l'instant une sous-couverture équivalente à environ 4 millions de francs. Les cantons de Schaffhouse et Thurgovie ainsi que les collaborateurs, tous actionnaires URh, se sont mis d'accord sur les mesures d'assainissement suivantes :

- la valeur nominale des ac-

tions sera réduite puis le capital-actions augmenté de presque 1,2 millions de francs;

- 560 000 francs seront ponctionnés sur la réserve;
- les deux cantons renoncent au remboursement d'un prêt de 2,25 millions de francs;
- le personnel renonce à l'application du jugement « Orange » (voir ci-dessus).

Des 18 collaborateurs soumis à la CCT, 17 ont pris part à l'assemblée du 17 mars, assemblée durant laquelle les décisions ont été prises sur la CCT et la contribution du personnel à l'assainissement de la cp. L'assem-

blée avait alors accepté la CCT avec 16 oui et une voix contre. L'assainissement de la caisse de

pension avait quant à lui été accepté à l'unanimité.

Peter Hartmann/Fi/Hes

## COMMENTAIRE

### Navigation en eaux calmes

La CCT pour le personnel de la compagnie de navigation Untersee et Rhin URh a été signée à bord d'un bateau, par beau temps, le 6 juillet. Elle garantit les bonnes conditions d'engagement existantes. Mais une autre constatation est née de ces négociations, bien plus importante: à la URh, la direction, le conseil d'administration et le personnel tirent à la même corde et mettent la priorité sur le bien-être de l'entreprise ! Les cantons et les communes concernées soutiennent également cette démarche: elles ont reconnu le potentiel touristique de la navigation sur l'Untersee et le Rhin. Cela transparaît dans le processus d'assainissement de la prévoyance professionnelle du personnel: les actionnaires ont accepté de réduire de moitié la valeur nominale des actions et d'augmenter le capital-actions. Les cantons renoncent également au remboursement d'un prêt.

Le personnel participera également à l'assainissement mais la contribution est supportable et permet de garantir les rentes.

Le processus de négociations a été empreint de confiance et de respect de part et d'autre. Les bases ont ainsi été posées pour une bonne collaboration future. Le SEV a également pu créer une base à l'intérieur de l'entreprise, qui permettra une bonne représentation future des intérêts du personnel. L'objectif est désormais d'arriver à un taux de syndicalisation plus élevé !

Peter Hartmann, secrétaire régional pour la Suisse orientale

PS: La compagnie Bodensee, propriété d'investisseurs privés, navigue dans les mêmes eaux. Là, le personnel a « casqué » durement et des désaccords ont vu le jour. Les cantons et communes se moquent de l'importance touristique de la navigation. Pourquoi donc ?



Le toit de protection contre le soleil est remis en place après le passage sous le pont.

L'ancien président du SEV est décédé le 30 juin

## Mes souvenirs d'« Aschi »

Un mot personnel du président SEV Giorgio Tuti

J'ai connu Ernst Leuenberger lorsque je me suis porté candidat à un poste au secrétariat de l'Union syndicale soleuroise. Roberto Zanetti venait d'être élu maire de la ville de Gerlafingen, poste à temps complet. La place aux côtés d'Aschi devenait donc libre. Il m'a engagé et est devenu mon maître à penser sur toutes les affaires syndicales et politiques. Une amitié est alors née, amitié qui a grandi durant les 20 dernières années.

En 1993, Aschi est devenu vice-président au SEV et est donc parti pour Berne. Au même moment, je suis parti au Tessin, afin de travailler comme secrétaire au SIB. Quatre ans plus tard, Aschi a été élu comme président du SEV et m'a alors demandé si je voulais rejoindre ce syndicat. C'était alors le moment du passage des CFF du statut de régie fédérale au statut de société anonyme et il fallait négocier une première convention collective avec l'entreprise. Avec les collègues du SEV, nous nous sommes battus pour cette CCT, qui est devenue un exemple de convention dans les transports publics. Nous avons réussi à faire appliquer les mêmes conditions d'engagement, sans que le personnel ne doive souffrir de douloureuses coupes dans leurs acquis. Nous avons en particulier obtenu l'assurance des CFF qu'aucun licenciement ne se-

rait opéré pour des raisons économiques; un élément qui reste aujourd'hui encore inchangé.

Les contributions d'Ernst Leuenberger à la cause des travailleurs sont énormes, dans le cadre des syndicats mais aussi dans le cadre du Parti socialiste. Il a consacré une partie de sa vie aux travailleurs, il a lutté pour des places de travail sûres, de salaires justes et des conditions de travail correctes. Il parlait la langue du peuple et ne mâchait pas ses mots, même si le « politiquement correct » était de mise. Les gens de la base, syndicale ou socialiste, sentaient bien qu'il était des leurs. Aschi, contrairement à beaucoup de politiciens, ne déployait pas son savoir et sa formation pour sa gloriole personnelle mais l'utilisait à bon escient, lors de ses fréquentations avec les chefs d'entreprise, avec les personnes influentes des mondes économique et politique.

Si je n'avais pas connu Ernst Leuenberger à Soleure, dans les locaux de l'Union syndicale soleuroise à la « Rossmarktplatz » je ne serais aujourd'hui pas assis à la place de président central, qu'il a occupée auparavant, et qui m'est encore un peu trop large...

Je me souviens d'Aschi comme modèle au niveau professionnel et comme col-



Lors du Congrès 2003, la direction SEV a été clairement définie : Ernst Leuenberger entouré des vice-présidents François Gatabin, Giorgio Tuti et Barbara Spalinger ainsi que de l'administrateur des finances Erwin Kläy.

lègue. Je me souviens également de lui comme un ami qui appréciait la compagnie. Je me souviendrai tout parti-

culièrement des après-midis de Nouvel-An, devenus une tradition pour un cercle restreint: Aschi trinquait alors

avec nous à la nouvelle année. Il me manquera tout particulièrement lors du prochain Nouvel-An.



Aschi dans son élément, comme tout le monde le connaissait et l'appréciait.

### LES COLLABORATEURS SE SOUVIENNENT DE LUI

« Ernst Leuenberger était un orateur fantastique: il savait comment parler devant un public, afin que tout le monde le comprenne. Ses discours étaient intéressants, mais il y avait aussi toujours de quoi rire. Il arrivait vraiment à captiver l'assistance. »

Murielle Vinzens, responsable du service de traduction

« Je le considérais comme quelqu'un du terroir, qui parlait avec des mots simples et arrivait ainsi à se faire comprendre de tous. J'aimais bien aussi ses cigarillos: je savais qu'il était dans la maison sans même l'avoir vu! »

Marisa Filippi, réception

« Aschi était capable de trouver une aiguille dans une botte de foin. Il venait à une séance, se faisait expliquer le souci existant, qui lui était inconnu jusqu'alors, puis arrivait à identifier tout de suite le cœur du problème. »

Martin Allemann, secrétaire syndical



Au bureau régional de Coire, avec Peter Peyer et Alfred Wüest.

## SEV

19  
septembre  
Berne■ **SEV – USS**  
Manifestation de protestation

La grande manifestation du 19 septembre à Berne a pour but de protester contre les effets de la crise sur les salaires, les rentes et les emplois. Réservez déjà cette date. Des informations supplémentaires vous parviendront en temps voulu.

## Loisirs

11 et 12  
juillet  
au Chalet-à-  
Gobet■ **CSC Lausanne**  
Marche populaire IVV

Le Club sportif des cheminots de Lausanne organise la 5<sup>e</sup> édition de sa désormais traditionnelle marche populaire IVV au Chalet-à-Gobet. Parcours ouverts à tous de 5, 10 et 20 km à travers les bois du Jorat. Départ et arrivée aux terrains de football du Centre sportif régional vaudois. Les adeptes du nordic walking sont les bienvenus. Buvette, grillades et magnifique tombola. Infos sur [www.cscl.ch](http://www.cscl.ch).

## Sous-fédération TS

Rencontre avec les  
cheminots autrichiens

Les conséquences de la crise économique internationale se font sentir chaque jour un peu plus, aussi dans l'entreprise du service technique des chemins de fer autrichiens ÖBB (Technische Services GmbH). Malgré la récession, des millions seront investis pour l'avenir de six sites de maintenance.

Les répercussions de la crise ont constitué le thème principal de la journée internationale qui s'est déroulée du 15 au 17 juin à Vienne avec les syndicats de cheminots autrichiens et la commission d'entreprise TS. L'entretien du matériel roulant est aussi touché par cette crise: moins de marchandises transportées provoquent une baisse des révisions et de l'entretien des wagons.

## Parés pour la reprise économique

Malgré cette période de basse conjoncture, des investissements sont réalisés pour l'avenir. Les ÖBB sont conscients qu'une infrastructure adaptée est la condition de base pour une production et une maintenance optimales.

En outre, une nouvelle installation d'entretien pour le trafic voyageurs, qui a coûté quelques 109 millions d'Euros, voit le jour à Vienne Matzleinsdorf. Lors de la visite du chantier, nous avons été informés sur

la grandeur et les nouveautés techniques du site, qui devra entrer en fonction déjà en décembre prochain.

Dans l'atelier de Simmering nous avons assisté au montage et aux phases-test de la nouvelle fierté des ÖBB: le Railjet 64. Le Railjet va desservir dès le changement d'horaire 2010 le tronçon Vienne-Zürich. Chaque rame est montée par 140 collaborateurs en seulement 30 jours.

## Garantir le maintien du savoir-faire

La récession pourrait dans le pire des cas causer des mises en disponibilité de collaboratrices et collaborateurs des ÖBB. Les commissions d'entreprises et les syndicats espèrent que d'autres solutions seront trouvées. Par exemple, une optimisation des tableaux de service et un horaire de travail régulier du lundi au vendredi au lieu du travail en équipes et le week-end. De plus, il doit être renoncé au personnel temporaire, le but étant une occupation pleine pour le personnel fixe.

## Assurer la relève

Un autre objectif est l'engagement d'apprentis, non seulement parce qu'une relève qualifiée représente un énorme avantage sur le marché, en particulier avec le manque de professionnels qui menace actuellement, mais aussi parce qu'une reprise après l'apprentissage revient meilleur marché qu'un nouvel engagement, puisque la formation est déjà effectuée durant l'apprentissage.

Service de presse SEV TS

## PV Valais

## Sortie annuelle du 24 juin

C'est avec le soleil comme compagnon que nous avons embarqué direction Le Sentier. Après deux transbordements, les 154 participants à notre sortie annuelle 2009 sont arrivés à destination l'estomac creux et prêts à faire honneur au repas servi au restaurant de l'Hôtel-de-Ville. Pour certains d'entre nous, cette visite dans le Jura vaudois était une première et pour d'autres, ce trajet en « petit-train » une découverte. Notre président Alfred Imhof se fit un plaisir de souhaiter la bienvenue à tous les participants en regrettant l'absence de quelques excusés retenus par la maladie ou les vacances. Il nous donna ensuite quelques précisions concernant notre prochaine assemblée annuelle à Martigny le 12 novembre 2009, nos fêtes de Noël, ainsi que pour la manifestation du SEV le 19 septembre 2009, à la Schützenmatte à Berne, à 12 h 30. Cette manifesta-

tion est également d'une très grande importance pour les pensionné(e)s. CAISES DE PENSIONS: HALTE À L'ARNAQUE. Nous voulons: un financement correct des caisses de pension CFF et Ascoop; nous ne voulons pas de réduction des prestations et des rentes; nous voulons la compensation du renchérissement aux pensionné(e)s. Le comité compte sur la présence d'au moins 150 membres sur la Schützenmatte le 19 septembre. D'autres informations vous seront transmises par la presse syndicale *contact.sev*. D'avance merci pour votre disponibilité.

A l'heure du retour, chacun/e a pu emporter le souvenir d'une belle journée dans une belle contrée. Merci à tous pour ce moment de partage. Au plaisir de vous saluer lors d'une prochaine rencontre.

M. Oberli, secr.

## PV Neuchâtel

## Escapade au Mont-Salève

Le Mt-Salève, la montagne des Genevois, était le but de notre sortie annuelle. Après 2 jours de pluie, le ciel s'est dégagé et le soleil nous a accompagné toute la journée.

Les 54 participants sont à l'heure et les 2 véhicules de Robert Fischer Voyages, dont un au départ de La Chaux-de-Fonds, nous emmènent direction Bursins. Lors du départ, après la prise d'une collation au Restoroute, une fuite de carburant sur le minibus oblige l'entreprise à fournir un véhicule de remplacement. Nous complétons le car au maximum, laissant sur place 3 collègues volontaires et leur chauffeur. Ils nous rejoindront un peu plus tard. Pas de problème à la douane. Dès Cruseilles, nous empruntons une route sinueuse sur le

flanc sud du Salève. A la sortie de la forêt, la vue s'étend jusqu'au Lac d'Annecy. Par contre, la chaîne des Alpes reste dans les nuages. A l'arrivée au restaurant de l'Observatoire, on nous sert un kir de bienvenue sur la terrasse. Au cours du repas, nos 4 rescapés de Bursins nous rejoignent. Vers 15 h, nous continuons direction Monnetier-Annemasse-Genève et Nyon. Nous gagnons la vallée de Joux par St-Cergue et le col de la Givrine. Après un arrêt au Pont, nous rentrons à Neuchâtel par Vallorbe et Yverdon.

Cette journée est réussie, malgré un imprévu et le comité remercie les participants pour leur présence, témoignage de leur attachement à la section.

D. Graz

## DÉCÈS

**Walter Beck**, contremaître retraité, Yverdon-les-Bains, décédé le 15 juin dans sa 79<sup>e</sup> année. Membre PV Valais.

**Jules Droz**, mécanicien retraité, La Chaux-de-Fonds, décédé le 16 juin dans sa 86<sup>e</sup> année. Membre PV Neuchâtel.

**Berthe Galliker**, veuve d'Hermann, décédée le 30 juin dans sa 91<sup>e</sup> année. Membre PV Valais.

**Elsa Horner-Hediger**, cuisinière, Aigle, décédée le 28 juin dans sa 87<sup>e</sup> année. Membre PV Vaud.

**Gilbert Pasche**, déclarant en douane retraité, Croy, décédé le 19 juin dans sa 71<sup>e</sup> année. Membre PV Vaud.

**Henri Rimaz**, aiguillern de pavillon retraité, Fribourg, décédé le 30 juin dans sa 82<sup>e</sup> année. Membre PV Fribourg.

## Imposition des familles

## Des chiffres trompeurs

Avec sa soi-disant « révision de l'imposition des familles », le conseiller fédéral Merz a lancé un nouveau train de mesures fiscales sous une étiquette trompeuse.

Selon la doctrine officielle, les familles devraient voir leur charge fiscale diminuer. Pour l'opinion publique, ce serait là une « piste fort prometteuse ». Mais déjà dans le message du Conseil fédéral sur cette révision, une chose apparaît clairement: les premiers à en profiter seront les ménages qui ont un revenu annuel de 150 000 francs et plus.

## Comparaison n'est pas raison

Dans ce message en effet, le gouvernement écrit que plus de la moitié des ménages avec enfants ont un revenu brut de 80 000 francs ou moins, soit un revenu imposable d'environ 65 000 francs ou moins. Dix pour cent des familles gagnent 150 000

francs ou plus; ce qui correspond à un revenu imposable de 120 000 francs. Une fois cette révision terminée, qui paiera combien d'impôt ? Le département de Monsieur Merz a publié des comparaisons à ce sujet. Elles montrent qu'après la révision, les ménages dont le revenu imposable est de 65 000 francs devraient payer environ 150 francs de moins (avec 3 enfants), ou entre 300 et 400 francs de moins (1 enfant). Tandis que les ménages dont le revenu imposable est de 120 000

francs ou plus économiseraient entre 1 000 et 5 000

francs par an et que des déductions fis-



Pour les familles moins fortunées, c'est de plus en plus difficile de faire cadrer leurs budgets.

cales sont possibles. Dans les faits cependant, une grande partie des ménages de revenu brut moyen paient beaucoup moins. Selon l'étude de l'Office fédéral de la statistique « Les familles en Suisse », les coûts de garde des enfants s'élèvent entre 400 et 500 francs par mois.

Ces calculs partent de l'hypothèse selon laquelle l'accueil extrafamilial des en-

## FINANCEMENT DE L'AI

L'assurance-invalidité (AI) dépense chaque année plus d'un milliard de francs de plus que ce qu'elle encaisse. Afin de couvrir ce déficit, le Parlement fédéral a décidé une hausse de la TVA de 0,4 pour cent. Le 27 septembre prochain, les citoyens de ce pays se prononceront à ce sujet.

Depuis que le Parlement a modifié cette proposition à cause de la crise et repoussé d'une année l'entrée en vigueur de cette hausse, un succès dans les urnes devient plus probable.

## Produits alimentaires

Pour alléger les charges financières de l'AI, il y aurait certes des solutions plus sociales qu'une augmentation de la TVA. Mais comme le produit de cette mesure se retrouvera – c'est le but – dans les caisses de l'AI, il en résultera dans l'ensemble un effet redistributif finalement positif. L'existence de différents taux de TVA apporte déjà un certain correctif social à une hausse de cette dernière. Les produits alimentaires bénéficient d'un taux réduit de 2,4 pour cent, ce qui diminue la charge des bas revenus par rapport aux revenus élevés. Les ménages dont le revenu mensuel est inférieur à 4 500 francs dépensent en effet environ 13 pour cent de ce dernier pour l'achat de produits alimentaires, contre seulement 5 pour cent pour les revenus supérieurs à 11 000 francs. Avec la hausse de la TVA destinée au financement de l'AI,

ce taux réduit appliqué aux produits alimentaires n'augmentera que de 0,1 pour cent, et non de 0,4 pour cent.

## Des petites rentes

Fondamentalement, la situation financière des rentiers et rentières AI est mauvaise. Une très grande partie d'entre eux ne peuvent pas vivre de leur rente. C'est pourquoi près d'un tiers des personnes handicapées reçoivent des prestations complémentaires. Pour celles et ceux qui ont moins de 30 ans, cette proportion est même de 70 pour cent. Ces prestations complémentaires sont, elles aussi, tout sauf somptueuses: les personnes vivant seules ont environ 2 700 francs par mois à leur disposition; et n'oublions pas qu'il faudra payer des primes-maladie, ainsi que d'éventuels frais de dentiste... Quant aux couples, ils peuvent compter sur près de 3 600 francs.

## Gagner en sécurité

Le produit de la hausse de la TVA destinée à l'AI profitera donc à une catégorie de la population qui doit péniblement subvenir à ses besoins en raison d'une situation financière extrêmement difficile. Par conséquent, cette hausse de la TVA aura dans l'ensemble un effet redistributif positif. Grâce à l'assainissement de l'AI, des gens qui se situent aux échelons les plus bas de la hiérarchie salariale y gagneront quelque peu en sécurité. DL

## INFO

## Deux nouvelles organisations à l'USS

L'Union syndicale suisse (USS) compte désormais, avec le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) de Genève, un nouveau membre associé. De plus, lors de sa réunion du mercredi 25 juin, le comité de l'USS a eu le plaisir d'accorder un statut d'observateur à l'Association suisse des infirmières et infirmiers, l'ASI.

Après avoir joui trois années durant d'un statut d'observateur à l'USS, le SIT a finalement décidé de devenir un membre associé de cette dernière. Cela, après avoir dressé, dans un débat de fond, un bilan positif de sa collaboration avec l'USS. Cette collaboration est surtout visible en ce qui concerne les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, ainsi que la politique salariale et sociale. L'USS est heureuse de pouvoir maintenant la renforcer et profiter de l'énorme expérience du SIT dans le domaine de la migration.

Avec l'ASI aussi, l'USS collaborait activement depuis longtemps – mais de manière informelle – sur les questions très difficiles d'assurance-maladie, principalement le financement des soins. Ensemble, et au sein d'une alliance élargie, l'ASI et l'USS ont réussi à faire rejeter dans les urnes un article constitutionnel sur la santé qui se serait avéré funeste. En outre, les deux organisations ont développé, ensemble avec le SSP, le modèle de « l'interlocuteur/interlocutrice personnel de santé », dont la base est le médecin de famille librement choisi, un modèle qui constituera une contribution importante à la baisse urgente et nécessaire des coûts de la santé. Désormais institutionnalisée, cette collaboration entre l'ASI et l'USS promet d'être un succès. L'ASI compte 25 000 membres au moins et le SIT plus de 11 000.

Fq/AC

Daniel Lampart/fq

Expositions à Lausanne

# Des grands paysages d'Europe aux jardins du M2

Galerie Lucy Mackintosh, av. des Acacias 7, sa de 10 h à 17 h, ma-ve de 14h à 19h jusqu'au 31 juillet. Renseignements [www.lucymackintosh.ch](http://www.lucymackintosh.ch) ou tél. 021 601 88 88.

Dans la Ruhr, métamorphose des aciéries Thyssen en parc paysager, un hommage au monde du travail.



Cet été Lausanne s'est mise au vert. A visiter les jardins aménagés le long du tracé du M2 et l'exposition « Grands Paysages d'Europe » à la galerie Lucy Mackintosh.

Ce n'est pas du riquiqui ce que nous pouvons voir ces jours-ci à la galerie lausannoise Lucy Mackintosh. Par le biais de photographies, de maquettes et de vidéos, nous découvrons de grands paysages européens blessés par l'intervention de l'homme et qu'on a décidé de revitaliser. Par exemple, dans l'ancienne

Allemagne de l'Est, entre Dresde et Berlin, une surface d'environ 100 km sur 50 km a été totalement ravagée durant le régime communiste par l'exploitation de la lignite. Les belles forêts ancestrales ont été dramatiquement transformées en un désolant paysage aride et désertifié. Sur cette grande étendue lunaire, un ambitieux projet de réaménagement naturel a été lancé. Son but est de faire remonter l'eau à la surface, d'y faire repousser de la végétation, de créer des lacs et des canaux, d'y construire des habitations et des espaces publics culturels. Un retour à la nature qui s'apparente à une véritable rédemption.

#### Hommage au monde ouvrier

Toujours en Allemagne, la Ruhr avait été défigurée durant l'ère industrielle. La galerie lausannoise expose des photos où l'on découvre d'anciennes fonderies rouillées reconverties en improbables parcs verdoyants. On applaudit ce mariage de la nature

avec ces friches industrielles, que nous comprenons comme un extraordinaire hommage au monde ouvrier qui, jadis, travailla très dur dans ces usines.

#### Espace et temps

Choisis pour leur qualité et leur exemplarité, les douze projets exposés à la galerie Mackintosh nous montrent des problématiques paysagères diverses. Outre la reconversion des friches industrielles allemandes, on peut y voir le réaménagement des quais de Lyon et de Bordeaux, la revitalisation de la rivière l'Aire à Genève, la restauration paysagère de l'ancienne décharge publique de Barcelone. Pour que la nature puisse faire pleinement son come-back, parfois plusieurs décennies s'avèrent nécessaires. Tous ces projets ont un dénominateur commun: réaménager de grands paysages « perturbés » en actes de culture dans tous les sens du terme.

Alberto Cherubini

#### LE TUNNEL DU MONTE-CENERI

La galerie Lucy Mackintosh expose également un projet de l'architecte paysager de l'EPFZ Christophe Girod. Il s'agit de l'aménagement d'un parc public sur l'entreposage des matériaux d'excavation du tunnel ferroviaire du Monte-Ceneri. Long de 15,4 km, le tunnel de base du Ceneri sera le plus long tunnel ferroviaire suisse après celui de base du Gothard et celui du Lötschberg. Il devrait entrer en service en 2019. Ce tunnel est principalement excavé à partir de son centre, plus précisément depuis le village tessinois de Sigirino. A cause d'une mauvaise qualité de la roche, seul le 25% des matériaux extraits peuvent être recyclés. A Sigirino, une recultivation est certes prévue sur l'immense surface de déblais entreposés contre la montagne, mais il n'est pas encore possible de savoir si AlpTransit, le maître de l'ouvrage, exécutera le projet de Christophe Girod. Dans notre pays comme partout en Europe, les auteurs d'interventions culturelles et publiques sur de grandes surfaces naturelles doivent se confronter aux réactions de nombreux lobbies (promoteurs immobiliers, écologistes, chasseurs, financiers, pêcheurs, etc).

AC

#### M2 & JARDINS

Avec le M2 comme fil rouge, l'exposition « Lausanne Jardins 2009 » propose d'utiliser le métro comme remonte-pente. Trente-quatre jardins ont été aménagés à proximité de la ligne. D'Épalinges à Ouchy, ces créations végétales ont investi des espaces inattendus. Au CHUV, par exemple, des plantes médicinales grimpent sur un treillage vert fait de tuyaux d'arrosage et de chirurgie entremêlés. A la gare CFF, l'on peut admirer un jardin suspendu. A Ouchy, une prairie miniature pousse sur les quais. Ces trente-quatre jardins sont réalisés par des architectes-paysagistes et des artistes. Ils aspirent à transformer notre regard sur la ville. Une balade à ne pas rater, avec le bleu Léman en toile de fonds. Qui dit mieux ? « Lausanne Jardins 2009 » est à voir jusqu'au 24 octobre.

[www.lausannejardins.ch](http://www.lausannejardins.ch)

Engagements sous Code des obligations aux CFF

## Stop à l'augmentation continue de contrats selon CO

De 1,2% en 2006, on est, en mars 2009, à 2,8% de collaborateurs CFF engagés sous le Code des obligations et par conséquent non soumis à la CCT. Cette situation est inacceptable pour le SEV, qui rappelle que la CCT constitue encore et toujours un instrument adapté, également pour les cadres.

Les CFF sont autorisés à engager 2% de leur personnel sous le Code des obligations (CO), selon l'ordonnance-cadre sur la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). On remarque dans les chiffres que les CFF ne respectent plus les limites accordées par le propriétaire. L'entreprise est en infraction mais rien ne se passe. De plus, les informations divulguées par les CFF sont lacunaires. Le SEV y déplore un manque de transparence: on ne sait par exemple pas si certaines personnes ont été transférées de CCT à CO, on ne sait pas non plus quels sont les métiers concernés. Le seul chiffre que l'on a à disposition est le nombre de personnes concernées par division. Ce sont les cadres supérieurs que les CFF engagent sous CO. Les conditions d'engagement de ces employés sont définies dans des règlements.

### Changement en vue ?

L'été passé, le SEV a été contacté par les CFF, qui ont manifesté leur souhait de passer le pourcentage de contrats sous CO à 5%. Le syndicat avait alors pris position comme suit: « Nous ne sommes pas favorables à l'abandon de la CCT. Si cela était inéluctable du point de vue de la Confédération, on mettrait alors deux conditions: transparence totale sur les engagements et élaboration de contrats avec le SEV. » Les CFF ont par la suite adressé leur demande au Département fédéral de l'environnement, des trans-



2% de collaborateurs engagés selon CO, ça suffit pour le SEV!

ports, de l'énergie et de la communication (DETEC), qui a lancé il y a peu une consultation. Le SEV a répondu fin juin à cette consultation, en indiquant qu'il ne pouvait pas se rallier à l'idée proposée par les CFF. Les arguments du syndicat? Les CFF ont besoin de cadres qui s'identifient à l'entreprise et pour lesquels la course aux bonifications ne doit pas constituer le moteur principal. « Les incitations financières, ce n'est pas un système qui a fait ses preuves » souligne Daniel Trolliet, secrétaire syndical responsable de la politique des cadres au SEV. Pour le SEV, la CCT offre l'environnement social idéal pour travailler en tout sérénité et fidéliser les collaborateurs. Elle offre la garantie de non-licenciement et donne la possibilité d'octroyer des primes. « L'engagement de l'extérieur sous CO se fait au détriment de la relève des cadres à l'interne » ajoute Daniel Trolliet. Le principe du SEV est qu'on donne le choix au collaborateur concerné (soit CO soit CCT), ce qui n'est pas le cas à présent.

### Exigences du SEV

Si le DETEC devait accepter d'augmenter le taux à 5%, le SEV exige de pouvoir participer activement à l'élaboration d'un contrat régissant les conditions d'engagement et de travail des cadres sous CO. Il demande également que la désignation des cadres moyens pouvant être engagés selon CO soit clairement établie dans les mesures d'application de l'ordonnance-cadre, que le dialogue social se poursuive régulièrement à ce propos et que la transparence quant au

recrutement, à l'engagement et à la progression du nombre de cadres sous CO (controlling) soit établie. Les limites fixées par le propriétaire devront impérativement être respectées. D'autre part, il ne saurait être question de contraindre des collaborateurs de

longue date à passer de la CCT au CO ou de voir des régimes différents pour des fonctions similaires dans l'entreprise! Le SEV organise de nombreux cadres des CFF et des ETC et n'entend pas laisser à l'Association des Cadres des Transports Publics (ACTP) le monopole dans ce secteur. Ceci d'autant plus que cette dernière, même si elle a revu sa position, a dès le départ manifesté son soutien à une augmentation du nombre de cadres selon CO.

Le SEV représente l'acteur principal du dialogue social dans les transports publics et offre aussi pour les cadres un soutien et des prestations de valeur. Le syndicat tient à le rappeler en soulignant que la CCT reste un instrument fantastique et tout à fait adapté aux cadres. Malheureusement, il semblerait que le DETEC ait déjà plus ou moins validé la requête des CFF...

Henriette Schaffter

### LE SEV DEMANDE VOTRE AVIS

Daniel Trolliet serait très heureux de connaître votre opinion sur cette problématique.

Vous pouvez lui écrire à [daniel.trolliet@sev-online.ch](mailto:daniel.trolliet@sev-online.ch). Merci d'avance de votre collaboration.

Le SEV a reçu une délégation de la CGT française à Lausanne

## Visite de syndicalistes français



Le 18 juin dernier, Daniel Trolliet, secrétaire syndical SEV, Elisabeth Jacchini, présidente centrale SBV, Patrick Bellon, vice-président central SBV, André Collaud, membre SBV et Urs Huber, secrétaire

syndical SEV, ont reçu 6 délégués de la CGT, dont un secrétaire permanent.

Objectif de la visite: la SNCF est en train de centraliser les postes de commande (situés dans les gares) en cen-

tres de gestion du trafic, comme cela a été réalisé aux CFF. La CGT est donc venue en Suisse afin de se renseigner sur les répercussions aux niveaux techniques et personnel. La délégation a visité le Centre d'exploitation de Lausanne (CEL) et a pris part, à l'issue de la visite, à une table ronde dans les bureaux du SEV à Lausanne.

Daniel Trolliet estime que « les échanges ont été fructueux. On est proches et on fait le même travail. Les conditions sont cependant fondamentalement différentes: en Suisse, on est mieux payé mais les Français tombent des nues en apprenant qu'on est au régime des 41 heures et qu'on peut être amené à travailler 11 jours d'affilée. En France, c'est 35 heures et 6 jours maximum de suite » poursuit-il. Les CFF pourraient en prendre de la graine...

Le rendez-vous est déjà pris pour une visite en France dans les prochains mois.

Hes

Nouveau site internet SEV

# En mai, fais ce qu'il te plaît !

Depuis le congrès 2009, le nouveau site internet du SEV est online. Le nouveau design est plus frais et plus aéré et les informations peuvent se trouver plus facilement. En plus des informations habituelles, un nouvel agenda avec les événements d'actualité et les cours du SEV et des sections est à signaler.

Comme Peter Moor l'a brièvement communiqué lors du congrès, le nouveau site internet du SEV a été mis online pile à l'heure ce jour-là, à l'ouverture de la séance. Depuis lors, plusieurs personnes se sont laissées convaincre par la nouvelle qualité du site, comme l'ont confirmé divers feedbacks. Le nouveau site internet est clairement structuré et il se distingue par une actualité plus étoffée. Comme jusqu'à présent, le site présente des informations importantes pour les membres existants et les futurs membres, ceci dans les trois langues nationales. En outre, nous avons prévu

The screenshot shows the SEV website interface. At the top, there's a navigation bar with 'Home', 'Contact', and 'Liens'. Below it, a main content area features a large image of a man speaking at a podium, with the text 'Congrès 2009 La première journée'. To the right, there's a 'SEV Agenda' section for June 2009, showing a calendar grid with the 17th highlighted. Below the calendar is a 'Sandage' (poll) asking 'Lequel des textes d'orientation est le plus important pour vous?' with options for 'Politique contractuelle', 'Politique des transports', 'Politique sociale', and 'Politique d'organisation'. The left sidebar contains various menu items like 'CONGRÈS', 'INITIATIVE', 'SECURITE', 'ACTUEL', 'LE SEV', 'ADHESION', 'PRESTATIONS', 'SERVICES', and 'MEDIAS'. At the bottom, contact information for the SEV secretariat is provided.

Vous pourrez continuer à trouver des informations sur le SEV sur [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch).

d'utiliser le site comme un complément du *contact.sev* et de le développer continuellement afin qu'il devienne un moyen de communication indépendant. Cela vaut la peine d'y faire un saut régulièrement !

## Interactivité

Il y a des nouveautés interactives à découvrir sur le site internet: à souligner la présence de l'agenda où figurent tous les cours et les manifestations du SEV et des sous-fédérations. Les sous-fédérations et les sections peuvent dès à

présent nous annoncer directement par le biais du web leurs manifestations, qui seront publiées aussi bien dans l'agenda online que dans le *contact.sev*. Pour les communications générales et spéciales à l'attention du secrétariat central, un formulaire de contact détaillé est à disposition. Un formulaire pdf à télécharger est en outre prévu pour que les sections

puissent annoncer les décès. Nous nous réjouissons d'une utilisation accrue de ces nouvelles offres et prenons volontiers connaissance de toutes les suggestions et propositions d'amélioration.

ma/Hes

Regina Ronca est partie à la retraite

## Employée très fidèle

Regina Ronca a quitté le secrétariat central SEV début juin, après 40 ans de fidélité au syndicat.

Regina Ronca travaillait pour le service aux membres SEV, et s'occupait notamment de l'administration des journaux SEV et des changements d'adresse. Elle avait commencé il y a 40 ans comme employée de bureau et a donc vécu beaucoup de changements au SEV. Elle va profiter de sa retraite pour s'occuper, aux côtés de son mari, de sa maison, de son chien et faire la cuisine.



Regina Ronca n'était pas une habituée des apéros et des sorties, mais, pour son départ, elle a sorti le grand jeu pour ses collègues!

pan/Hes



Les transports de la région Morges-Bière-Cossonay mettent au concours un poste d'

## agent(e) du mouvement ferroviaire

pour le service commercial et la circulation des trains en gare de Bière, centre unique de gestion de notre trafic ferroviaire Bière – Morges et Apples – L'Isle.

Vos compétences de cheminot sont reconnues et vous êtes disponible pour exercer votre activité tout au long de l'année, en rotation planifiée comportant des services irréguliers.

Votre profil comprend une formation ferroviaire reconnue et, idéalement, une expérience des deux services voyageurs et marchandises ainsi qu'une pratique récente de chef circulation. Votre orientation « clients » est un de vos atouts et vous appréciez le travail dans une petite équipe.

Nous souhaitons que notre future collaboratrice ou collaborateur au service du BAM, soit domicilié(e) à Bière ou dans les environs, en raison de services de piquet, notamment le soir après le service.

Nos conditions de travail sont conformes aux usages et aux dispositions de la convention collective de travail vaudoise de la branche.

M. Michel Zimmermann, chef du service exploitation, se tient à votre disposition pour tous renseignements. Tel 021 811 43 43

Veillez faire parvenir votre dossier complet de candidature jusqu'au 31 juillet 2009 à Transports de la région Morges-Bière-Cossonay, CP 232, 1110 Morges 2 avec la mention « Amvt ».

Un membre SEV présente un attrait de sa région

## Marche sur les hauteurs soleuroises

Là où le chemin de fer historique rencontre la mobilité d'aujourd'hui... La proposition de randonnée est présentée par Monika Misteli. Employée de commerce au Chemin de fer Oensingen-Balsthal, elle préside la petite mais combien sympathique section VPT Balsthal.

Après avoir acquis la licence l'habitant à conduire les locomotives à vapeur, le curé de Balsthal a fondé l'association des trains historiques. Dans l'intervalle, les OeBB ont décidé de proposer non seulement des trajets en train historique sur leur ligne de quatre kilomètres, mais aussi bien au-delà.

La meilleure solution pour rejoindre le point de départ de la randonnée consiste à prendre le train Oensin-

gen-Balsthal. Les rames actuelles passent devant le site industriel de l'ancienne fonderie Von Roll. La ligne de chemin de fer avait été construite à la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour donner accès à la fonderie. La ligne ferroviaire des OeBB a été maintenue après la suppression des transports d'acier. La cadence semi-horaire est proposée aux habitants de la région soleuroise de Thal.



### Pente raide

De Balsthal, le sentier est raide. Il permet de gagner 500 mètres d'altitude en peu de temps. Le torrent a creusé

à cet endroit un cycle escarpé dans la première chaîne du Jura, au grand plaisir des géologues et des varappeurs. Les randonneurs y mouillent leur chemise.

De la Roggenflue, le panorama est fantastique: les Alpes bernoises font face, les collines de l'Emmental et les Préalpes sont en contrefort.

### Pente douce

En jetant un coup d'œil vers le bas, dans la plaine, on découvre la Suisse moderne: des entrepôts à perte de vue, les centres de distribution des grandes chaînes et de la Poste sont rangés les uns à côté des autres, l'échangeur autoroutier de Härkingen et, souvent, des files de véhicules pris dans les bouchons... La randonnée se poursuit sur une pente douce, sur la crête du Roggen, pour parvenir au «Juraweg», un des principaux axes du tourisme pédestre suisse. Il est particulièrement bien entretenu. Il est possible de se restaurer dans plusieurs auberges d'alpage,



Il faut quatre heures de marche pour rejoindre Egerkingen, en partant de Balsthal.

légèrement en contrebas. La possibilité est offerte de rejoindre chaque village par un sentier pentu. Il faut compter environ quatre heures au total pour atteindre Egerkingen, où l'autoroute constitue une tranchée artificielle dans le paysage. Celui qui souhaite poursuivre sur les crêtes du Jura doit à nouveau monter, mais il a ensuite la possibilité de rejoindre le canton de Bâle-Campagne par le Nord.

Le Roggen est une superbe montagne pour la randonnée en toute saison, tout particulièrement en automne lorsque la mer de brouillard se trouve légèrement en-dessous de 1000 mètres et qu'elle recouvre l'ensemble du Plateau. Eiger, Mönch et Jungfrau (et toutes les cimes environnantes) semblent à portée de main dans un ciel étincelant.

pmo/Hes

PELLET PIOCHE - BONNES VACANCES, MAIS NE PARTEZ PAS SANS AVOIR NOTÉ LA DATE DE LA MANIF



Dessin Alain Pellet, Ollon VD

## IL Y A 50 ANS

### Réduction de la durée du travail

Après une discussion approfondie, le Congrès extraordinaire de l'Union syndicale suisse (USS), réuni à Berne le 5 juillet 1959, a décidé de lancer, en commun avec la Fédération des sociétés suisses d'employés, une initiative aux fins d'annoncer de manière appropriée la réalisation de la semaine de quarante-quatre heures dans l'industrie, le commerce, les arts et métiers et les administrations publiques. L'initiative tient compte dans une mesure suffisante de la situation et des besoins des diverses branches économiques. L'USS invite tous les travailleurs à signer cette initiative et à ne rien négliger pour promouvoir la réduction de la durée du travail à la fois par les moyens de la convention collective et de la loi.

Le Cheminot, le 10 juillet 1959.

## Angle droit

## La procédure de protection juridique en détail

Nous publions ici, parmi la multitude de questions posées à l'équipe en charge de la protection juridique au secrétariat central du SEV à Berne, des réponses susceptibles de susciter un large intérêt.

« J'ai constaté depuis un certain temps que mon supérieur ne distribue plus toutes les travaux dont je devrais pourtant m'occuper en fonction de mon cahier des charges. Aucune raison ne m'a été donnée. J'ai également toujours un « C » lors des évaluations. Je suis inquiet car je n'ai que l'information orale comme quoi j'aurais une garantie de salaire. A qui puis-je m'adresser, que dois-je faire ? Ai-je besoin d'un avocat et combien coûte-t-il ? »

Notre réponse sera la suivante: « Nous vous envoyons une demande de protection juridique ainsi qu'une procuration. Remplissez ces deux documents, signez-les, envoyez-les au secrétariat central SEV, avec d'éventuels autres documents. Après acceptation de votre requête, un secrétaire syndical va essayer, avec votre collaboration, de clarifier la situation. »

## Formalités lors de l'annonce

Les membres SEV peuvent recourir à la protection juridique professionnelle. Ce service est compris dans la cotisation. Les personnes concernées s'annoncent si possible dans les 10 jours qui suivent l'incident. Parfois un conseil par téléphone suffit. Sinon, une procédure telle que décrite plus haut est initiée. Le formulaire adéquat peut être téléchargé sur [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch) sous prestations. Le secrétariat central décide alors si la protection juridique peut être octroyée et si elle se fera sous forme d'intervention ou par voie judiciaire. Selon les possibilités, un secrétaire syndical se chargera du dossier, analysera la situation avec le membre concerné et discutera des choses à entreprendre. Grâce à la procuration, le

SEV peut alors intervenir auprès du supérieur hiérarchique ou par voie judiciaire. La première possibilité est choisie en cas de mesures de droit du travail contestées, lors de différends et conflits en relation avec les rapports de travail ou démêlés avec les assurances sociales (Suva, AI, caisse de pensions et caisse-

membre n'accepte pas les arguments du SEV, il peut faire recours auprès du comité directeur SEV.

## La procuration ouvre des portes et donne accès aux documents

Avec la procuration signée, nous sommes en droit de traiter le cas, sur mandat du membre SEV. Pour une éva-

luation exacte de la situation il est d'ailleurs souvent nécessaire de demander le dossier personnel à l'employeur (par exemple lors de convention d'objectifs contestée, de menace de licenciement ou lorsqu'un certificat de travail doit être revu).

vous appeler la centrale SEV au 031 357 57 57. On pourra ainsi vous rappeler.

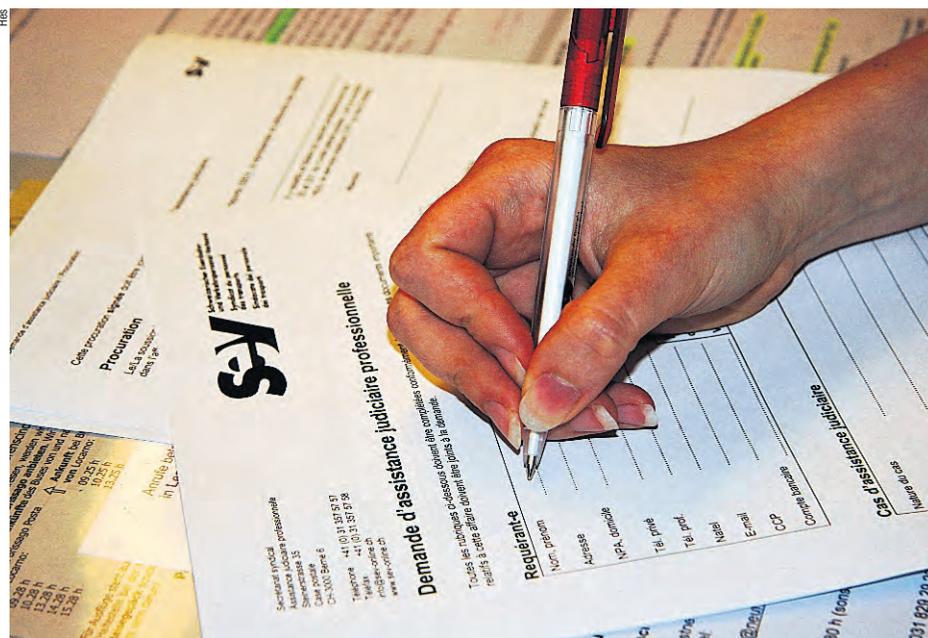
Contrôle de qualité  
Après un cas de protection juridique, nous vous envoyons un questionnaire. Les retours sont anonymes et les noms ne figurent pas dans les statistiques. Qu'ils soient positifs ou négatifs, ils nous motivent à nous engager encore davantage.

Obligation de remboursement en cas de départ du SEV  
Si le membre quitte le syndicat dans les 2 ans qui suivent, il doit rembourser les frais d'avocat et la protection juridique SEV lui sera facturée.

Professionnelle ou privée ?  
La limite entre protection ju-

ridique professionnelle et privée n'est pas toujours simple à comprendre. Le SEV se charge de la protection professionnelle, c'est-à-dire tout ce qui a trait avec le travail et la place de travail, ainsi qu'en cas d'accident sur le chemin du travail. La protection privée et la protection circulation de l'assurance Multi-SEV aident les membres et leur famille dans les domaines liés à la vie privée. Vous trouverez davantage de détails dans le règlement de protection juridique professionnelle ou sur la brochure de la Multi-SEV. Vous trouverez également les informations nécessaires sous [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch), [www.cooprecht.ch](http://www.cooprecht.ch) ou auprès de [info@cooprecht.ch](mailto:info@cooprecht.ch).

L'équipe de protection juridique



maladie). Une procédure judiciaire, via l'octroi d'un avocat-conseil SEV, est entamée en revanche pour les cas d'accidents du travail, plaintes, procédure pénale, incidents d'exploitation, par exemple dérangement ou danger dans le transport public. Egalement lors de cas qui devront être jugés devant les prud'hommes ou, selon la situation, dans des cas liés aux assurances sociales. L'avocat adéquat sera alors désigné par l'équipe de protection juridique du secrétariat central.

Afin d'obtenir de bons résultats, nous comptons sur une bonne collaboration des membres. Merci ainsi d'annoncer des absences prolongées ou de nouveaux éléments, même les changements d'adresse ou d'éventuels nouveaux numéros de téléphone.

Cela arrive rarement, mais des requêtes de protection juridique peuvent être refusées, dans des cas justifiés. Si le

[www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch)

## IMPRESSUM

**contact.sev** est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Editeur: SEV, [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch)

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Pietro Gianolli, Henriette Schaffter

## Adresse de la rédaction:

**contact.sev**, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; [contact@sev-online.ch](mailto:contact@sev-online.ch); téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

## Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; [info@sev-online.ch](mailto:info@sev-online.ch). Abonnement annuel (pour non-membres): CHF 40.–

Annonces: Kretzag AG, General Wille-Strasse 147, 8706 Feldmeilen, téléphone 044 925 50 60, fax 044 925 50 77, [kontakt.annoncen@kretzag.ch](mailto:kontakt.annoncen@kretzag.ch), [www.kretzag.ch](http://www.kretzag.ch)

Pré-press: AZ Medien, Aarau; [www.azmedien.ch](http://www.azmedien.ch)

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, SOL PRINT, Subingen; [www.solprint.ch](http://www.solprint.ch) (une entreprise du groupe AZ Medien AG)

La prochaine édition de **contact.sev** paraîtra 23 juillet. Le délai rédactionnel pour l'agenda et les annonces est fixé au 16 juillet à 10h.

Martino Serra, conducteur TRN, livre son expérience en tant qu'italien installé en Suisse

## « Le syndicalisme, c'est dans l'ADN chez nous »

Engagé au niveau syndical depuis des années, Martino Serra essaie maintenant, à 60 ans, de convaincre les jeunes d'adhérer au syndicat. Il sait l'importance d'être soutenu dans les moments difficiles, même si, dans son premier métier, il a souvent dû lutter seul pour des conditions de travail décentes.

Syndiqué à la FTMH dès l'âge de 16 ans, Martino Serra croit au pouvoir des syndicats. Il souligne néanmoins que, durant ses années en tant que carrossier sur auto (profession peu organisée), il a souvent dû lutter seul pour des augmentations de salaires ou de meilleures conditions de travail. Il a notamment protesté contre le fait de devoir peindre dans des locaux inadéquats, « d'où les employés ressortaient vacillants, après quelques heures de travail ». Risquant sa place, il a fait venir, avec l'appui du syndicat, le médecin du travail, qui avait alors jugé les conditions « assassines ». Martino Serra ayant une bonne répartie, il leur avait répondu qu'ils étaient complices vu qu'il ne les avait jamais vus en 20 ans de travail.

### Changement de métier

En 1989, après 22 ans passés dans la carrosserie, il en a marre du rythme de travail pénible et décide de répondre à une annonce cherchant des conducteurs pour les montagnes neuchâteloises. « Je n'y croyais pas trop, car je n'étais pas encore suisse. Mais peut-être que j'ai été avantagé par les langues que je connais et mon métier de base » commente-t-il. Il commence alors une courte formation de conducteur. Martino Serra apprécie ce travail dans une petite compagnie, car il fait un peu tout: con-



« Vous pouvez mettre la jeune et l'ancienne génération » glisse Martino Serra en posant pour la photo, aux côtés de Laurent Juillerat, également membre SEV.

trôle avant le départ, conduite et parfois même quelques petites réparations. Il s'est un peu calmé au niveau revendications, car « dans les chemins de fer, c'est mieux. Quand je suis arrivé, je croyais que je rêvais ! A part les horaires et le nombre de jours qu'on peut être amené à travailler de suite. Les examens à subir sont aussi stressants à un certain âge. On devrait arrêter plus tôt, comme en Italie ou en France ». Ce qu'il aime surtout dans ce métier, c'est le contact avec les voyageurs: « Sur notre petite ligne, c'est sympa. On a des touristes, des classes d'école. C'est génial de voir des enfants qui s'émerveillent en prenant le train pour la première fois. »

### Engagement syndical et politique

Ancien vice-président de la section CMN (Montagnes neuchâteloises, devenue TRN rail), il est entré à nouveau il y a peu au comité de sa section. Il voulait laisser la place aux jeunes, mais comme ceux-ci ne montrent pas beaucoup d'intérêt... « Le syndicalisme, c'est dans

l'ADN chez nous. Dans la famille, on s'intéresse également tous à la politique. J'ai de la chance, à Neuchâtel, ça fait longtemps que j'ai le droit de vote cantonal et communal. Par contre, j'ai demandé le passeport suisse, surtout pour pouvoir voter au niveau fédéral. » On lui a refusé une demande facilitée, car l'administration pensait qu'il profitait du fait que sa

femme était suisse (elle s'est naturalisée plus tôt). Il a donc dû passer par une demande ordinaire, il y a 4 ans.

### Les migrants du SEV

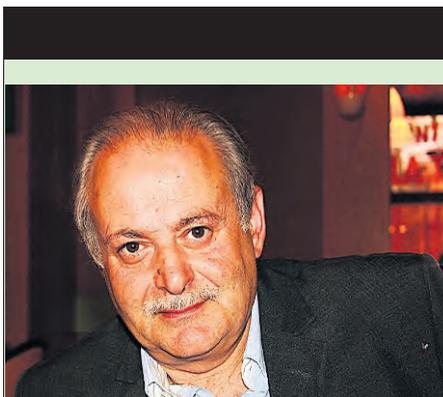
« J'ai participé en 2008 pour la première fois à la journée migrations mise en place par le SEV. On peut s'y retrouver et parler des problèmes actuels. Ces journées, c'est vraiment bien, on n'avait pas

ça avant. Il y a 40 ans, les étrangers arrivés en Suisse qui rencontraient des problèmes linguistiques, pour remplir des formulaires par exemple, se débrouillaient entre eux. Maintenant, ce sont d'autres nationalités qui sont confrontés à cela et ils ont besoin de soutien » explique Martino Serra. « Je ne supporte pas d'entendre des remarques racistes dans le train. Nous aussi on a vécu le racisme. S'il y avait un vol, c'était toujours la faute aux Italiens. A l'école, on était mis à l'écart, avec les cas sociaux suisses » ajoute-t-il. « On reste des étrangers partout, car on est toujours entre deux chaises, on vit dans l'incertitude. Mes parents pensaient toujours rentrer au pays. »

### Un rêve ?

« Ce que j'aurais vraiment voulu faire, c'était aller à Rome, à Cinecittà (centre italien du cinéma) ! Mais mes parents n'avaient pas les moyens. J'ai postulé comme caméraman à la TSR mais ils ne m'ont pas pris car je n'avais pas fait d'études et je ne parlais pas l'anglais. Mais j'aime mon métier et j'ai beaucoup de plaisir à conduire les trains, je n'ai pas de regrets » conclut-il.

Henriette Schaffter



Il aura bientôt 60 ans et aurait bien voulu voir arriver la retraite flexible. Le peuple suisse en a voulu autrement, ce qu'il regrette. Martino Serra est né il y a 59 ans dans les Pouilles. Vers l'âge de 4-5 ans, il arrive en Suisse avec ses parents, un peu forcés d'émigrer. « A ce moment-là, en Italie,

il fallait être fasciste, sinon c'était difficile de survivre. Mon père commençait à subir des pressions et a décidé de venir s'installer en Suisse avec sa famille, après avoir eu quelques temps le statut de saisonnier. Je me souviendrai toujours de notre arrivée à La Chaux-de-Fonds, au mois de novembre. On ne voyait pas les trolleys, qui étaient recouverts de neige. » On était des sous-locataires, vu qu'on ne pouvait pas signer de bail.

Martino Serra est marié et père d'un garçon de 29 ans, qu'il a mis en garde contre l'émigration, lorsqu'il est parti s'installer à Hong-Kong il y a quelques années. Il lui a alors vanté les conditions de travail suisses, qu'il estime malgré tout vraiment meilleures qu'ailleurs. Il voulait tout simplement lui épargner les soucis de l'immigration...

BIO